

Rapport d'activité de l'Ordre des avocats de Genève

Exercice 2019–2020

Table des matières

A	Direction et gestion	7
I.	Le Conseil	8
II.	Le Secrétariat général	9
B	Affiliation	11
I.	Représentativité et évolution	12
II.	Jeune Barreau	14
III.	Principaux événements associatifs	14
IV.	Les nouveaux membres	15
V.	Communication avec les membres et les tiers	17
A	Publications de l'ODA	17
B	Informatique de l'ODA	17
C	Professionnalisation de la communication	17
C	Commissions	19
I.	Commission Innovations et modernisation du barreau (CIMBAR)	20
A	Organisation	20
B	Rôle et objectifs	20
C	Activités au cours de l'exercice 2019	21
D	Projets pour l'exercice 2020	21
II.	Commission de formation permanente (CFP)	22
A	Organisation	22
B	Rôle et objectifs	22
C	Activités au cours de l'exercice 2019	22
D	Événements de formation continue en 2020	24
E	Conclusion	24
III.	Commission des droits de l'Homme (CDH)	24
A	Organisation	24
B	Rôle et objectifs	24
C	Activités au cours de l'exercice 2019	25
D	Projets pour l'exercice 2020	28
IV.	Commission fiscale et financière	29
A	Organisation	29
B	Activités au cours de l'exercice 2019	29

V.	La Commission ADR	30
A	Organisation	30
B	Rôle et objectifs	30
C	Activités au cours de l'exercice 2019	30
D	Projets pour l'exercice 2020	31
VI.	La Commission des droits de l'enfant	31
A	Organisation	31
B	Rôle et objectifs	31
C	Activités au cours de l'exercice 2019	31
D	Projets pour l'exercice 2020	31
E	Conclusion	32
VII.	La Commission de droit civil et administratif	32
A	Organisation	32
B	Activités au cours de l'exercice 2019	32
VIII.	La Commission de droit pénal	33
A	Organisation	33
B	Rôle et objectifs	33
C	Activités au cours de l'exercice 2019	33
D	Projets pour l'exercice 2020	35
IX.	Commission de l'égalité	35
A	Organisation	35
B	Rôle et objectifs	35
C	Activités au cours de l'exercice 2019	35
D	Projets pour l'exercice 2020	36
X.	La Commission des avocats de barreaux étrangers (CABE)	36
A	Organisation	36
B	Rôle et objectifs	36
C	Activités au cours de l'exercice 2019	36
D	Projets pour l'exercice 2020	37
D.	Relations extérieures	39
I.	Avec les autorités politiques et judiciaires ainsi que les tribunaux	40
II.	Avec la Commission du barreau	40
III.	Avec l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT)	40
IV.	Avec la Fédération Suisse des Avocats (FSA)	40

V.	Avec les autres Ordres cantonaux	41
VI.	Avec les barreaux étrangers	41
VII.	Avec la Faculté de droit de l'Université de Genève et l'École d'avocature (ECAV)	42
VIII.	Avec les citoyens	42
	A Demandes ponctuelles de particuliers	42
	B L'Avocat dans la Cité	42
	C L'Avocat dans les écoles	42
	D Permanence juridique de l'ODA	42
	E <i>Juris Conseil Junior</i>	43
IX.	Avec les acteurs économiques locaux	43
E.	Règles professionnelles et déontologiques	45
I.	Saisines du Bâtonnier	46
II.	Procédures disciplinaires	46
III.	Plateformes de services juridiques en ligne	46
IV.	Publicité et classement d'avocats	46
F.	Offre de formation et d'échanges	49
G.	Consultations législatives	53
H.	Autres services	57
I.	La Commission en matière d'honoraires d'avocat	58
II.	La Fondation de prévoyance de l'Ordre des avocats de Genève et de leur personnel (FAVIA)	58
III.	La Permanence de l'avocat (8A LPAv)	58
IV.	Partenariat avec Pictet & Cie SA	59
V.	Autres partenariats	59



A. Direction et gestion

I. Le Conseil

La composition du Conseil de l'Ordre des avocats de Genève (ODA) a été la suivante, à compter du 5 avril 2019 :

Bâtonnier : Me Lionel HALPÉRIN
Vice-Bâtonnier : Me Philippe COTTIER
Trésorier : Me Sandro VECCHIO
Autres membres : Me Arun CHANDRASEKHARAN
Me Alessandro DE LUCIA
Me Sandrine GIROUD
Me Karin GROBET THORENS
Me Simon NTAH
Me Miguel OURAL

**Premier Secrétaire
du Jeune Barreau :** Me Nicolas GURTNER

Anciens Bâtonniers : Me Jean-Marc CARNICÉ
Me Grégoire MANGEAT

Durant l'exercice 2019-2020, le Conseil s'est réuni à 21 reprises, à raison d'environ deux séances par mois.

Les thèmes abordés lors de ces réunions ont notamment été les suivants (dans le désordre) :

- Les prises de position sur des projets législatifs, en particulier la défense du secret professionnel, notamment au regard du projet de modification de la loi sur le blanchiment d'argent, la révision du Code de procédure pénale (art. 147a), des modifications de la LPAv et du RPAv et la dépenalisation du délit de solidarité ;
- la mise en œuvre des recommandations élaborées lors des états généraux de l'ODA en 2018 ;
- la réflexion sur l'avenir de la profession et l'impact éventuel des nouvelles technologies ;
- la mise en œuvre des recommandations de la FSA destinées aux avocats souhaitant travailler avec des plateformes de services juridiques en ligne ;
- la publicité et les relations des avocats avec les médias, en particulier les sondages intitulés « Les meilleurs cabinets d'avocats », le supplément « Focus droit » publiés dans la presse et le projet de création d'un *vade mecum* de l'ODA ;

- le renforcement de la formation continue en matière de compétence métier et d'accèsion à l'indépendance ;
- le renforcement des liens avec les autorités politiques et judiciaires dans le but d'améliorer le fonctionnement de la justice ;
- la sécurisation et les travaux de rénovation du Palais de justice ;
- les modalités d'élection des magistrats ;
- la coopération avec le Conseil de direction de l'Ecole d'avocature (ECAV) en vue d'une refonte pour améliorer le fonctionnement de l'ECAV et plus généralement une réflexion sur l'accès à la profession (difficulté à trouver des places de stage et difficulté pour les jeunes brevetés à trouver des places dans les études comme collaborateur) ;
- l'amélioration du sort des jeunes avocats indépendants ;
- les espaces de *coworking* ;
- l'attractivité de la place juridique genevoise, notamment le rapprochement avec les juristes d'entreprise et la création d'une Cour de commerce internationale ;
- les conséquences de l'arrêt du Tribunal fédéral sur le conflit d'intérêts 1B_510/2018 du 14 mars 2019 ;
- la proposition de modification des Statuts émanant de la Commission de l'égalité ;
- la modification de la Charte du stage ;
- l'organisation des événements associatifs de l'ODA, tels que l'assemblée générale, la Soirée des avocats, les cérémonies d'admission à l'ODA ;
- l'organisation des autres événements de l'ODA, tels que *L'Avocat dans la Cité*, *L'Avocat dans les écoles* et la *Matinale de déontologie* ;
- les relations avec les partenaires de l'ODA ;
- diverses demandes de soutien financier ;
- la modernisation de la Permanence de l'ODA ;
- la professionnalisation de la gestion des finances de l'ODA, notamment en encourageant les commissions à l'instar de ce que fait la Commission de formation permanente à auto-financer les événements et en poursuivant une gestion rigoureuse des deniers de l'ODA ;

- les discussions avec l'OCIRT en lien avec l'enregistrement du temps de travail ;
- le harcèlement au sein des études d'avocats et les mesures à prendre par les études et par l'ODA ;
- l'amélioration des conditions-cadre permettant à un plus grand nombre de femmes de devenir associée dans les études ;
- la refonte de la base de données et du site Internet de l'ODA ;
- l'identité visuelle de l'ODA ;
- le fonctionnement des Commissions et des *Forums* de l'ODA ;
- la défense de la défense.

Le Conseil s'est également retiré du monde quelques jours, en mai et en septembre 2019, afin d'approfondir, dans le calme, certaines de ces questions.

Tout au long de l'année, les membres du Conseil ont en outre œuvré dans le cadre des Commissions de l'ODA (cf. *infra* C. Commissions).

II. Le Secrétariat général

L'ODA est administré par :

- Mme Caroline BYDZOVSKY, Secrétaire générale ;
- Mmes Mélissa DA SILVA et Camille EMERY, assistantes ;
- Mme Christine SPINA, assistante rattachée principalement à la Commission de formation permanente ;
- Mme Tania MATTHEWSON, assistante rattachée principalement au Comité du Jeune Barreau.



B. Affiliation

I. Représentativité et évolution

L'ODA compte à ce jour 1'849 membres (1'811 en 2019). Le nombre de membres a quasiment doublé depuis 2000.

L'ODA est composé comme suit :

- 1'009 avocats chefs d'étude (indépendants ou associés salariés d'études organisées en sociétés de capitaux) (982 en 2019), dont :
 - 794 de plus de quarante ans (777 en 2019) ;
 - 215 de moins de quarante ans (205 en 2019) ;
- 562 avocats collaborateurs (salariés) (553 en 2019), dont :
 - 495 de moins de quarante ans (482 en 2019) ;
 - 67 ont plus de quarante ans (71 en 2019) ;
- 256 avocats stagiaires (257 en 2019) ;
- 22 avocats honoraires (19 en 2019).

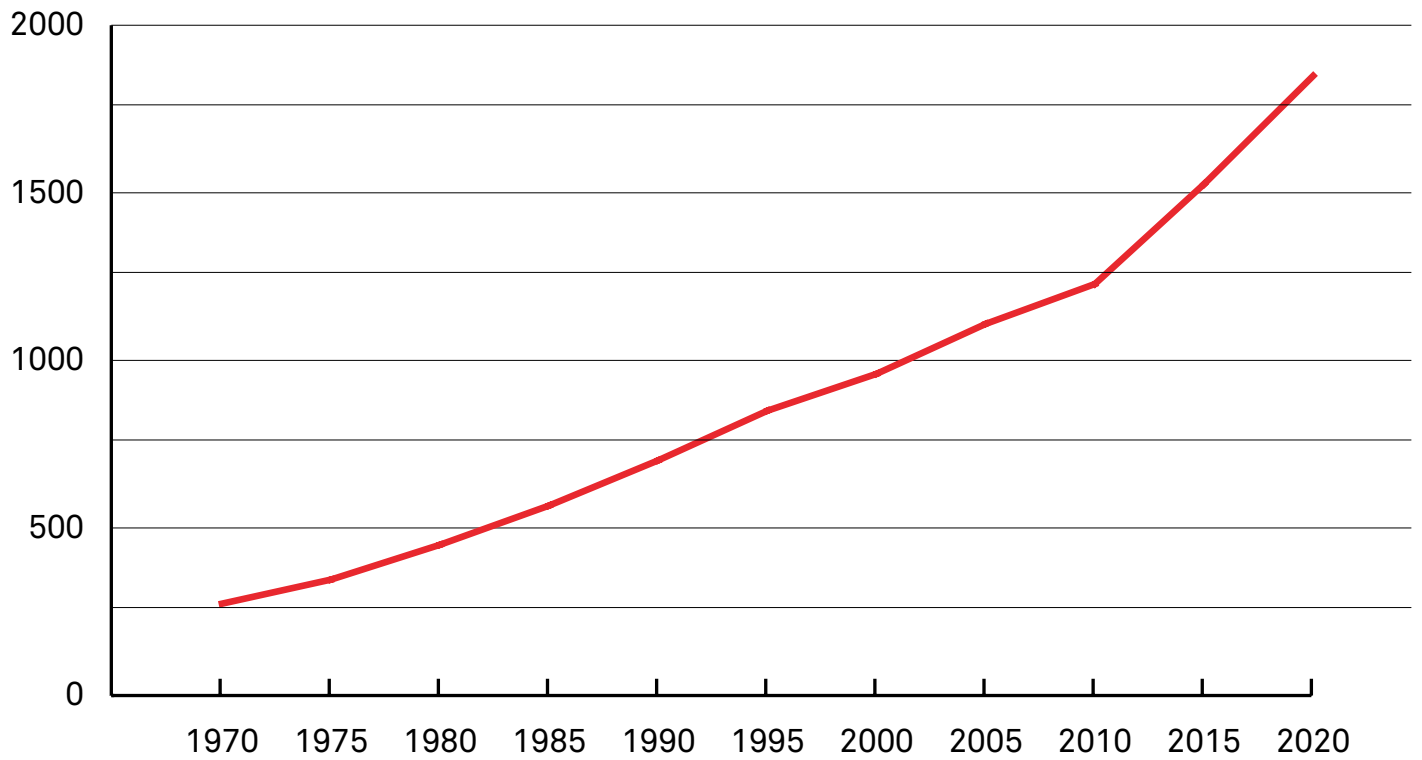
Les 1'849 membres actifs sont répartis dans 450 études, dont 51 constituées en société de capitaux.

Depuis le 4 avril 2019, le secrétariat de l'ODA a enregistré :

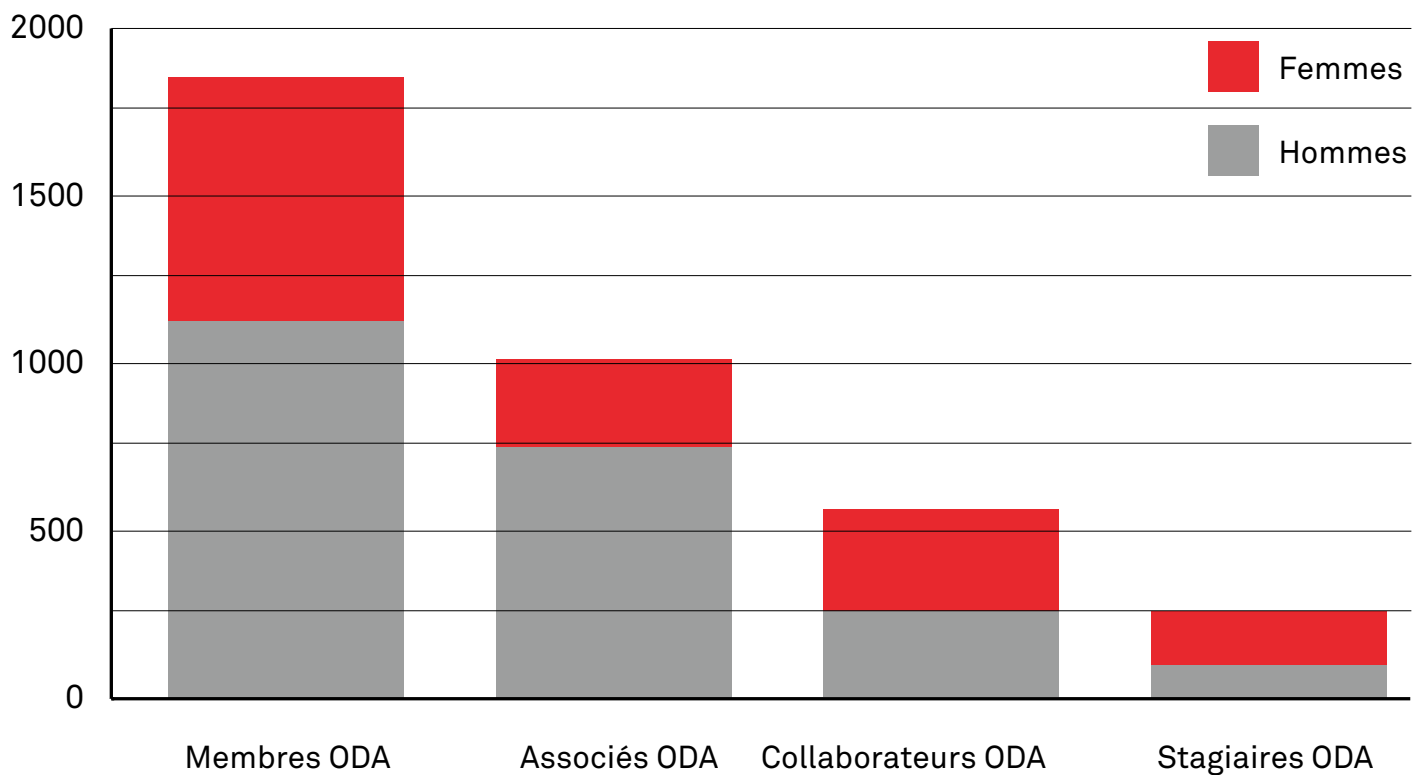
- 196 nouvelles admissions ;
- 110 réadmissions ;
- 260 démissions, la plupart coïncidant avec des départs du barreau ;
- 104 changements d'études.

L'importance croissante des femmes au sein de l'ODA se lit notamment dans les chiffres suivants :

- Sur les 1'849 membres actifs de l'ODA, 726 sont des femmes (39.3 %) ;
- Sur les 1'009 chefs d'étude, 262 sont des femmes (26 %) ;
- Sur les 562 avocats collaborateurs, 303 sont des femmes (53.9 %) ;
- Sur les 256 avocats stagiaires, 159 sont des femmes (62.1 %).



Evolution du nombre de membres de l'ODA de 1970 à 2020



Répartition hommes/femmes au sein de l'ODA en 2020

II. Jeune Barreau

Sur les 1'849 membres actifs, 966 d'entre eux (52,2 %) ont moins de quarante ans et sont dès lors membres du Jeune Barreau.

Durant l'exercice 2019-2020, le Comité du Jeune Barreau était composé comme suit :

Premier Secrétaire : Me Nicolas GURTNER

Secrétaires avocats : Me Abdul CARRUPT
Me Hadrien MANGEAT
Me Camilla NATALI
Me Didier NSANZINEZA
Me Audrey PION
Me Sébastien ZULIAN

Secrétaires stagiaires : Me Fanny CATTANEO
Me Syolene FENAROLI
Me Chloé HASLER
Me Donika LATIFI
Me Ivana PETROVIC

Ancien Premier Secrétaire : Me Annette MICUCCI

Les activités mises en œuvre par le Comité du Jeune Barreau ont été nombreuses et de très belle facture, comme en rend compte son rapport d'activité adressé le 28 février 2020 à l'ensemble des membres de l'ODA ([lien](#)).

La qualité de la collaboration entre le Conseil et le Comité sont une richesse qui transparaît positivement dans la vie de l'ODA et dans le succès de ses événements.

Le lien entre jeunes et moins jeunes se fait notamment au travers de divers événements institutionnels ou ordinaires, tels que :

- la séance d'ouverture de l'ECAV ;
- les visites protocolaires en vue de l'admission à l'ODA ;
- les séances d'admission à l'ODA ;
- les cérémonies solennelles du brevet d'avocat ;
- *L'Avocat dans les écoles* et *L'Avocat dans la Cité* ;
- *La Parole est une voie et*
- lors des nombreux événements scientifiques ou festifs organisés par le Comité du Jeune Barreau.

III. Principaux événements associatifs

La dernière assemblée générale de l'ODA s'est tenue le 5 avril 2019.

La Soirée des avocats qui a suivi cette assemblée générale a réuni 987 convives au centre de congrès de Palexpo. À cette occasion, les prix du *Concours d'art oratoire Michel Nançoz* ont été remis aux lauréats suivants :

- Me Nicolas ROUVINEZ (1^{er} Prix) ;
- Me Seth Médiateur TUYISABE (2^e Prix) ;
- Me Simon BIANCHI (3^e Prix).

À cette même occasion, le *Prix Bâtonnier Michel Halpérin* a été remis à Me Alain WERNER, fondateur de l'ONG *Civitas Maxima*.

L'ODA a organisé trois cérémonies d'admission, les 19 juin et 3 octobre 2019, ainsi que le 27 février 2020, accueillant ainsi 196 nouveaux membres :

- 171 avocats stagiaires ;
- 18 avocats titulaires d'un brevet suisse ;
- 7 avocats titulaires d'un brevet étranger.

Depuis le 7 juin 2018, les candidats sont invités à prononcer un engagement « à exercer leurs fonctions avec dignité, conscience, indépendance, probité et humanité et à respecter scrupuleusement les règles déontologiques » à cette occasion. Ils signent par ailleurs un recueil d'adhésion.

IV. Les nouveaux membres

Les 196 nouveaux membres accueillis par l'ODA depuis la dernière assemblée générale sont :

Cindy AELLEN
Léonard AESCHLIMANN PERALES
Vanessa AGRAMUNT SERRET
Nicolas AMADIO
Charlotte ANDREY
Edouard BAEZNER
Andrea BARATTA
Xavier BARBA
Joane BARGHOUTH
Sophie BASTARDOZ
Elsa BAUD-LAVIGNE
Simon BAUMANN
Romain BAUME
Amel BENKARA
Auriane BERGMANN
Selda BERZATI
Rebecca BEYELER
Alain BLÄTTLER
Laurie BORDIER
Marysa BORDIER
Teymour BRANDER
Sarah BRAUNSCHEIDT SCHEIDEGGER
Adrien BRIOL
Jean-Victor BROULAND
Begüm BULAK UYGUN
Eloy CALVO
Audrey CANOVA
Letizia CANOVA
Marco CARENZA
Johana CAU
Sandrine CHABBEY
Sara CHARFADI
Stanley CONNOR
Céline COQUOZ
Stanislas CRAMER
Luca DA BROI
Christopher D'AMBROSIO
Claire-Anne DEMOLE
Taulant DERVISHAJ
Laurent DEVELLE
Anna DEVINE
Rafaëla DEWIN
Louise DOBRZYNSKI
Jonas DOESS

Estelle DONATI
Marwan DOUIHOU
Barbara DUBRA
Victoria DUCREST
Marika DUCRET
Marine ECABERT
Halszka EGGIMANN
Yasmine EL-HAJ
Gaëlle ESTEVES
Dima FAKHRAN
Céline FELLAY
Steven FILLETTAZ
Axeline DE FOESTRAETS
Andrea FRANCO
Inès FRENCH
Morgane DE LA GANDARA
Adriana GARCIA KAPPELLER
Drilon GASHI
Estelle GAY
Maxime GAY-CROSIER
Célia GEORGE
Maikl GERZNER
David GINOLIN
Pauline GOLAY
Claudia GOMES PINTO
Julia GONZALEZ
Océane GOTTI
Steeve GUILLOD
Nadia GÜNTHART
Shirane HALPÉRIN
Cécilia HAUSER
Mathilde HEUSGHEM
Tatiana HORNUNG-KONOCHEK
Zarmine HUSSAIN
Vincent HUYNH DAC
Besnik IBRAHIMI
Richard IONESCU-VRACA
Thomas JACACCIA
Lionel JEANNERET
Leo JEDWAB
Justine KAMM
Laura KANOFF
Pierre-Antoine KEISER
Kathryn KRUGLAK
Sophie KURUM
Charles K. LARSON
Julie LAURENT
Pablo LAZARO
Brendan LE MARCHAND
Vianney LEBRUN
Nora LEDERREY
Mimoza LEKIQI

Marine LENORMAND
Maeva LOI
Alexandre LOMBARD
Camille LOPRENO
Ludovic LORETAN
Ishak LÜBBE
Bénédicte LUISIER
Erika MÄDER
Anya Suzanne MARINKOVICH
Vicky MARRO
Lya MATTANA
Brian MAYENFISCH
Natacha MERCILLE
Alexandre MERLO
Isabelle MEYER
Alain MISEREZ
Francesco MODICA
Tiffany MONTEIRO FERREIRA
Eléonore MONTI
Raoul DE MONTPELLIER
Manuel MOOR
Carolina MORENO
Benjamin MORET
Sophie MORET
Lisa MORLON
Margot MUGNY
Alexandre MUSCIONICO
Morgane MUSY
Livio NATALE
Zeineb NHARI
Pierre OLLIVIER
Mariam OUESLATI
Silvia PALOMBA
Federica PANETTI
Valério PARANA JUNIOR
Thomas PASQUIER
Noémie PAULI
Olivia PAYOT
Camille PETER
Giulia PIERMARTIRI
Kevin PINTO PINA FIGUEIREDO
Laurence PIQUEREZ
Constance DE PLANTA
Jason RACINE
Kevin RANA
Noémie RASTOLDO
Léo REBER
Maïka REICHENBACH
Carole REVELO
Veli REXHEPI
Louise RIVA
Sébastien ROSSELET

Daphné ROSSIER
Maëlle ROULET
Joël ROY
Marine RUBELI
Jessica RUESCH
Guillaume SABORIT
Doina SACULTANU
Giulia SANSONETTI
Ken SAVIOZ
Yordana SAVOVA
Romain SCHADEGG
Fabrice SCHEIDEGGER
Laurent SCHENKER
Sandrine SCHURTZ-FORNI
Jessica SCHWALM
Odile SCHWARZEN
Massimo SCUDERI
Nassim SEDDIK
Sarah SHOUKRY
Elias SMAHI
Isaac SOLOMON
Pascal STEINER
Aurélien STETTLER
Killian SUDAN
Deborah TEDESCHI
Alexandra TELYCHKO
Brooke TENGER
Florian THIÉBAUT
Alexandra TISMA
Larissa TOMAZ DE CASTRO
Alexandre TONDINA
Marco URBAN
Vilma VALINCIUTE FAIVRE
Juliette VAN BERCHEM
Pavel VASILEVSKI
Jasmine VEZ
Maude VON ARX
Vanessa VUILLE
Arthur WALTZ
Clara WEILL
Alice WILLIAMS
Larissa WÜTHRICH
Klara XHAJA
Adam ZAKI
Jonas ZANONE
Lydie ZANZEN
Charlotte ZIHLMANN
Noémie ZUFFEREY

V. Communication avec les membres et les tiers

A PUBLICATIONS DE L'ODA

Durant l'exercice écoulé, la *Lettre du Conseil* est parue en avril 2019 et en février 2020. Le comité de rédaction de la revue de l'ODA est composé de Me Sébastien DESFAYES, rédacteur en chef, Me Louis BURRUS, rédacteur en chef adjoint, Me Joëlle BECKER, Me Daniel KINZER, Me Olivier SIGG et Me Mitra SOHRABI.

L'envoi régulier de newsletters électroniques par l'ODA à l'ensemble de ses membres remonte à 2014. Depuis 2016, *Les Essentielles* sont adressées par e-mail chaque premier jour du mois, afin de communiquer aux membres et aux tiers qui le souhaitent des informations importantes relatives aux activités et à la vie de l'ODA.

B INFORMATIQUE DE L'ODA

La base de données de l'ODA et son site Internet sont en cours de refonte. Leur mise en ligne aura lieu dans le courant du premier semestre 2020.

Des efforts particuliers sont déployés pour rendre le site Internet plus ergonomique, en particulier pour faciliter l'accès aux pages et aux documents les plus utiles. Le site comportera également un espace réservé aux membres.

C PROFESSIONNALISATION DE LA COMMUNICATION

L'ODA poursuit la professionnalisation de sa communication afin d'anticiper et gérer les crises éventuelles et afin d'améliorer l'image de la profession.

La dernière revue de presse de l'ODA atteste de sa présence dans les médias durant l'année 2019 ([lien](#)).



C. Commissions

L'ODA a la chance de pouvoir disposer des commissions spécialisées suivantes :

- 1 La Commission Innovations et Modernisation du Barreau (CIMBAR) ;
- 2 La Commission de formation permanente ;
- 3 La Commission des droits de l'Homme ;
- 4 La Commission fiscale et financière ;
- 5 La Commission ADR ;
- 6 La Commission des droits de l'enfant ;
- 7 La Commission de droit pénal ;
- 8 La Commission de droit civil (émanation de « La Commission de droit civil et administratif » créée fin 2019) ;
- 9 La Commission de droit administratif (émanation de « La Commission de droit civil et administratif » créée fin 2019) ;
- 10 La Commission de l'égalité ;
- 11 La Commission des avocats de barreaux étrangers.

Les présidents de ces commissions, de même que la centaine de membres de l'ODA qui participent à leurs travaux, les font vivre et aident l'ODA sur toute une série de sujets commandant un regard de spécialistes, dans l'intérêt des membres de l'ODA, de la profession de manière générale, mais aussi du justiciable ou des citoyens.

Vous trouverez ci-dessous la synthèse de l'activité des dix commissions accomplie durant l'exercice écoulé, sous la forme d'un rapport spécial rédigé par leur président, respectivement par leur présidente.

I. Commission Innovations et Modernisation du Barreau (CIMBAR)

A. ORGANISATION

Présidence : Me Stéphanie CHUFFART-FINSTERWALD

Membres : Me Tano BARTH
Me Yaniv BENHAMOU
Me Manuel BIANCHI DELLA PORTA
Me Lionel BUGMANN
Me Nicolas CAPT
Me Alessandro DE LUCIA (Conseil de l'ODA)
Me Baptiste FAVEZ
Me Fabien GILLIOZ
Me Aylin GÜNEY KING
Me Romain JORDAN
Me Giulia MARCHETTINI
Me Jean-Cédric MICHEL
Me Nina SEPE
Me Mitra SOHRABI
Me Edouard de WECK
Me Julie WYNNE

B. RÔLE ET OBJECTIFS

La mission de la CIMBAR est d'accompagner et inspirer les membres de l'ODA sur les thèmes relatifs à la gestion innovante du capital humain ainsi qu'aux évolutions technologiques. Elle propose des outils et pistes de réflexion sur ces sujets et tente d'apporter des réponses aux questions que les membres se posent. L'un des défis de la CIMBAR est de répondre aux attentes tant des avocats et des études qui ont déjà mené d'importantes réflexions sur ces thèmes, que ceux et celles qui entament ces questionnements.

La CIMBAR collabore avec le Conseil et les autres Commissions sur les thèmes ayant trait à l'évolution du barreau et à la pratique de la profession. Elle souhaite par ailleurs collaborer plus activement avec les commissions et autres groupes de travail qui, dans d'autres cantons, portent une réflexion sur les thèmes de l'innovation.

C ACTIVITÉS AU COURS DE L'EXERCICE 2019

Durant les 12 derniers mois, la CIMBAR s'est réunie cinq fois et plusieurs groupes de travail collaborent sur des sujets constituant différents axes d'action. La CIMBAR a organisé deux conférences-ateliers et a participé à la tenue de deux autres. Ces événements ont confirmé l'intérêt des membres de l'ODA pour les sujets traités par la CIMBAR.

1 Marché des services juridiques

La CIMBAR avait analysé certaines des plateformes de mise en relation avocats-clients sous l'angle de leurs modèles économiques et technologiques, de même qu'au regard du respect des obligations d'indépendance et de respect du secret professionnel.

L'émergence de ces plateformes s'est confirmée et leur mode de fonctionnement a souvent interpellé les membres de l'ODA ainsi que le Conseil. La CIMBAR a été impliquée dans la réaction de l'ODA et du Bâtonnier face aux pratiques jugées illicites à plusieurs égards de la plateforme *StarOfService*.

2 Technologies

La CIMBAR a poursuivi l'observation du marché dit des *legal techs* au sens large. Une conférence sur les services cloud à destination des études d'avocats a été organisée, avec une présentation des avantages et enjeux dans l'utilisation de ces technologies, de deux prestataires de service et d'une expérience d'étude, ainsi qu'une séance de questions/réponses.

Une conférence-atelier sur le cadre juridique et réglementaire relatif à la technologie des registres distribués (DLT) a également été organisée par la CIMBAR. Elle a notamment donné lieu à d'intéressantes discussions sur les implications pratiques de ces registres dans l'exercice de la profession.

3 Numérisation et participation de la CIMBAR au projet Justitia 4.0

La CIMBAR a activement participé au projet Justitia 4.0 visant à rendre possible la consultation électronique des dossiers judiciaires et à rendre obligatoire la communication électronique entre mandataires professionnels, administrations et

tribunaux. La CIMBAR a participé à des groupes de travail réunissant divers acteurs (avocats, magistrats, membres de l'administration et informaticiens) afin de déterminer les besoins des divers groupes de métier et de rendre la plateforme la plus simple d'utilisation possible. Des réunions avec la FSA ont également été organisées, afin que les avocats soient informés de la situation dans les divers groupes de travail.

D PROJETS POUR L'EXERCICE 2020

La CIMBAR poursuit ses travaux et sa mission, avec plusieurs projets en cours :

1 Capital humain et gestion environnementale des études

Un groupe de travail prépare l'organisation d'une série de déjeuners « parcours de vie » où les membres de l'ODA auront l'occasion d'échanger en petits groupes avec des avocats à la carrière et au parcours de vie inspirants.

Un *vade mecum* proposant des pistes de réflexion et des outils relatifs à la gestion environnementale des études est par ailleurs en cours de préparation.

La CIMBAR souhaite également mener plusieurs projets en collaboration avec la Commission de l'égalité.

2 Legal techs et numérisation

Un groupe de travail prépare un atelier sur les technologies de digitalisation et leurs utilisations dans les études d'avocats.

3 Divers

La CIMBAR continue d'apporter son soutien à divers projets de l'ODA, notamment en ce qui concerne la refonte du site Internet de l'ODA ainsi que les travaux relatifs à la publicité des avocats et de leurs études.

La CIMBAR reste au demeurant ouverte à toutes suggestions de la part des membres.

II. Commission de formation permanente (CFP)

A ORGANISATION

Présidence : Me Fabien GILLIOZ
Membres : Prof. Christian BOVET
Me Isabelle BÜHLER GALLADÉ
Me Jean-Marc CARNICÉ (jusqu'au 30 septembre 2019)
Me Philipp FISCHER
Me Roman GRAF
Prof. Olivier HARI
Me Célian HIRSCH
Me Laurent HIRSCH
Me Vincent JEANNERET
Me Hadrien MANGEAT (Jeune Barreau)
Me Ian MEAKIN
Me Annette MICUCCI
Me Sandro VECCHIO (Conseil de l'ODA)

Mme Christine SPINA continue d'officier en tant que secrétaire de la CFP. Tous les membres de la CFP tiennent à la remercier chaleureusement pour son engagement extraordinaire et son travail dévoué et autonome. La CFP ne serait pas en mesure de mener à bien sa mission sans l'énergie réellement exceptionnelle de Mme Christine SPINA.

La CFP s'est réunie cinq fois. Des procès-verbaux de ces séances ont été tenus. Certaines décisions ont également été prises par voie de circulation.

B RÔLE ET OBJECTIFS

La CFP poursuit l'objectif qu'elle s'est fixé depuis 2005, à savoir celui d'offrir aux membres de l'ODA, mais pas exclusivement, des formations de qualité, adaptées aux exigences de la pratique, calquées sur l'actualité et conciliables avec une activité professionnelle prenante, le tout à un coût supportable.

C ACTIVITÉS AU COURS DE L'EXERCICE 2019

1 Marathons du droit

Le Marathon du droit est l'événement-phare de la CFP. Vingt exposés d'une dizaine de minutes sur

vingt sujets de droit dispensés par vingt spécialistes sont présentés deux fois par année, avec pour objectif d'offrir aux participants une mise à jour rapide et complète.

Comme à l'accoutumée, deux Marathons du droit ont été organisés en 2019, le samedi 11 mai (411 participants) et le samedi 9 novembre (341 participants).

2 Ateliers *First Tuesday*

Dix ateliers de discussion de jurisprudence récente *First Tuesday* ont été organisés en 2019. Ces ateliers se tiennent les premiers mardis du mois (à l'exception des mois de juillet et août) de 12h15 à 13h30 (Palais de Justice, salle G4). Ils ont pour objectif la discussion de trois ou quatre arrêts récents dans un domaine particulier, différent pour chaque atelier. Les références des arrêts discutés sont communiquées à l'avance sur le site Internet de l'ODA.

Ces ateliers, auxquels il est possible de participer gratuitement sans s'enregistrer au préalable, jouissent d'une participation active et régulière. Compte tenu du nombre croissant de participants et dans l'optique de maintenir des échanges dynamiques entre les participants, la CFP a décidé de réserver ces ateliers aux avocats brevetés.

La discussion est animée par un ou deux spécialistes du domaine, qu'ils soient magistrats, professeurs ou avocats, et est organisée et modérée par un membre de la CFP.

3 Mardis de l'Actualité

Au cas par cas, la CFP sollicite deux orateurs réputés qui présentent leurs commentaires « à chaud » au sujet d'un événement particulier de l'actualité juridique. L'objectif consiste à offrir une information à la fois rapide et sérieuse pour permettre de mieux comprendre les enjeux juridiques les plus actuels.

Un Mardi de l'Actualité a été organisé le 1^{er} octobre 2019 au sujet des arrêts du Tribunal fédéral du 4 juin 2019 2C_1083/2017 et 2C_1084/2017 dans lesquels il traitait du lieu d'exercice de la profession d'avocat et des conditions permettant l'exercice au sein d'une plate-forme pour avocats indépendants.

Ce Mardi de l'Actualité a été animé par le Dr Stéphanie CHUFFART-FINSTERWALD, Présidente de la Commission Innovations et modernisation du barreau et le Prof. Benoît CHAPPUIS, ancien Bâtonnier, Professeur titulaire à l'École d'Avocature de Genève et Professeur à l'Université de Fribourg.

4 Ateliers Soft Skills pour avocats

En 2019, la CFP a organisé une édition spéciale de quatre nouveaux ateliers, pour offrir aux avocats une formation théorique et pratique consacrée au management d'une étude. Les sujets étaient les suivants :

- Marque Employeur — Comment attirer et retenir les talents
- Organisation interne et juridique de l'étude
- Aspects financiers
- Ressources humaines

Ces ateliers, limités à 30 personnes (de manière à permettre l'organisation d'exercices pratiques et une discussion des expériences des participants), étaient destinés en priorité aux avocats brevetés membres de l'ODA (des inscriptions de stagiaires et d'avocats non-membres de l'ODA restant possibles dans la limite des places disponibles). Les quatre ateliers se sont tenus entre les mois de septembre et décembre 2019, les mardis ou jeudis soir de 17h00 à 20h15, et ont été suivis par une collation destinée à permettre aux orateurs et aux participants d'échanger dans un cadre informel.

5 Droit administratif genevois

La CFP a organisé un séminaire de droit administratif genevois le 15 octobre 2019. Les conférenciers ont présenté l'état de la pratique et de la jurisprudence sur certains thèmes incontournables du droit administratif genevois et de sa procédure.

Cette journée d'études s'est déroulée à la Fédération des Entreprises Romandes (FER) et a réuni 80 participants.

6 Common law questions for civil law practitioners

La CFP et la Commission des avocats de barreaux étrangers (CABE) de l'ODA ont organisé un séminaire d'une demi-journée visant à donner un aperçu de certaines notions de *common law* auxquelles les praticiens de *civil law* sont régulièrement confrontés.

Dans une première partie, la Prof. Christine CHAPPUIS et Me Ian MEAKIN ont présenté les enjeux concrets de certaines clauses (boiler plate clauses) qui trouvent leur origine en *common law*, mais qui sont fréquemment insérées dans des contrats soumis au droit suisse. La signification et la portée exactes de ces clauses ne sont pas toujours bien appréhendées par les parties à un contrat de droit suisse.

La deuxième partie de la demi-journée était consacrée à des ateliers qui ont abordé des contrats régulièrement rencontrés dans la pratique :

- *Share Purchase Agreement*
- *Shareholders Agreement*
- *Engagement letters et Powers of attorney*

Chaque workshop était l'occasion d'un dialogue entre un praticien de *civil law* et un praticien de *common law*, ainsi que d'une discussion interactive avec les participants.

Cette demi-journée d'études s'est déroulée le vendredi 29 novembre 2019 de 13h45 à 17h45 à la Fédération des Entreprises Romandes (FER) et a réuni 40 participants.

7 Sondage sur la formation permanente

Ensuite d'une proposition faite par le groupe de travail dédié à la formation lors des états généraux de l'ODA, la CFP a procédé à un sondage auprès des membres de l'ODA du 12 novembre au 6 décembre 2019 sur la participation des collaborateurs aux conférences et sur le temps consacré à leur formation personnelle.

Le résultat de ce sondage et les mesures que va prendre la CFP à la suite de ce sondage sera communiqué prochainement.

D ÉVÉNEMENTS DE FORMATION CONTINUE EN 2020

La CFP poursuivra l'organisation de ses événements traditionnels, tels que le Marathon du droit, les Ateliers *First Tuesday* et les Mardis de l'Actualité. La CFP planifie également de nouveaux événements de formation continue.

Les différents projets pour 2020 sont les suivants :

- Ateliers de lecture de bilans « niveau avancé » ;
- Nouveau droit de la prescription ;
- Journée CPC.

E CONCLUSION

L'investissement sans faille de ses membres devrait permettre à la CFP de continuer, en 2020, les activités qu'elle mène depuis 15 ans au service de la formation continue des avocats. En particulier, la CFP a à cœur de proposer des événements de formation continue à un coût supportable, étant précisé que les bénéfices générés par ces événements permettent de financer le salaire de Mme Christine SPINA, ainsi que des projets spéciaux, tels que l'ouvrage publié en 2015 à l'occasion du 20^e anniversaire du Marathon du droit ou l'App qui a été lancée en 2017.

Ce faisant, la CFP cherche à être à l'avant-garde en matière de formation permanente des avocats, qui devient l'un des enjeux majeurs de notre profession au vu de l'évolution fulgurante du droit positif dans tous les domaines.

III. Commission des droits de l'Homme (CDH)

A ORGANISATION

Présidence : Me Sandrine GIROUD (Conseil de l'ODA)

Membres : Me Marie BERGER

Me Abdul CARRUPT (Jeune Barreau)

Me Jean-Louis COLLART

Me Philippe CURRAT

Me Pedro DA SILVA NEVES

Me Saskia DITISHEIM

Me Gaétan DROZ

Me Myriam FEHR-ALAOUI

Me Catherine HOHL-CHIRAZI

Me Rayan HOUDROUGE

Me Marc JOORY

Me Fanny MARGAIRAZ

Me Jean-Jacques MARTIN

Me Léonard MICHELI-JEANNET

Me Camilla NATALI

Me Duy-Lam NGUYEN

Me Jacopo OGRABEK

Me Marion PARIS

Me Xenia RIVKIN

Me Jenna RUBERTI

Me Eva SCHMID

Me Roxane SHEYBANI

Me Céline SQUARATTI

Me Sofia SUAREZ-BLASER

Me Brice VAN ERPS

Me Sandro VECCHIO (Conseil de l'ODA)

Me Eléonore WINDISCH

Me Sylvain ZIHLMANN

B RÔLE ET OBJECTIFS

La CDH œuvre en faveur des droits de l'Homme tant en Suisse qu'à l'étranger par le biais d'interventions diverses telles que par communiqués de presse, missions d'observation judiciaire, interpellations écrites ou orales, notamment auprès des autorités. Elle effectue également un travail de sensibilisation aux problématiques liées aux droits de l'Homme et à la défense de la défense par le biais de conférences, rencontres et publications.

La CDH s'active principalement dans les domaines suivants :

- la défense de la défense ;
- les conditions de détention ;
- l'asile et le droit des étrangers ;
- le travail *pro bono* ;
- la lutte contre la peine de mort ;
- l'égalité ; et
- «*Business & Human rights*».

C ACTIVITÉS AU COURS DE L'EXERCICE 2019

A En général

La CDH s'est réunie sept fois à raison d'une séance plénière environ tous les mois et demi, en parallèle de nombreuses réunions de groupes de travail dédiés.

En 2019, la CDH a poursuivi ses activités dans le cadre de ses principaux thèmes d'action et a continué de développer son réseau de partenaires locaux et internationaux, notamment avec le Bureau de l'*Observatoire international des avocats en danger* (OIAD) ainsi que la Commission internationale des juristes (CIJ). La défense de la défense reste une des activités centrales de la CDH. Au vu de l'actualité, les questions d'asile ont particulièrement occupé la CDH, notamment le délit de solidarité et la protection des mineurs non accompagnés. La CDH s'est intéressée à une autre question d'actualité, à savoir celle de la poursuite des djihadistes suisses à l'étranger. La CDH a aussi poursuivi sa réflexion et le travail de sensibilisation sur les questions *Business & Human rights*.

Les activités les plus marquantes de l'année 2019 ont été les suivantes :

B Rencontres avec des membres de la société civile

La CDH rencontre régulièrement des membres de la société civile afin d'échanger sur des domaines d'action communs et sur les synergies à explorer. En 2019, la CDH a rencontré :

- *Epicène* ;
- *Cosunam* (Comité Suisse-Vietnam) et
- la Commission internationale des juristes.

C Evénements, séminaires, actions

Asile et droit des étrangers

La CDH a dispensé la conférence relative à l'avocat de permanence en matière de mesures de contrainte et d'éloignement visant les étrangers, organisée par le Jeune Barreau le 21 octobre 2019. Le *vade mecum* des mesures de contrainte a été mis à jour et est disponible sur le site de l'ODA ([lien](#)).

Le Jeune Barreau, la Commission internationale des juristes et la CDH ont projeté le film *La Vallée* le

13 novembre 2019. Cette projection visait à sensibiliser les avocats au délit de solidarité, à savoir la pénalisation de l'aide désintéressée apportée aux personnes sans titre de séjour en Suisse.

De concert avec l'Organisation internationale de la migration et la Commission internationale des juristes, la CDH a dispensé la conférence relative au délit de solidarité en droit suisse, européen et international organisée par le Jeune Barreau le 10 décembre 2019. Cette conférence avait pour but, d'une part, de dépeindre le cadre international dans lequel s'inscrit la pénalisation de l'aide apportée aux personnes migrantes, les instruments internationaux et européens invoqués à son appui et la situation dans les autres États européens et, d'autre part, d'apporter un regard juridiquement critique à une pénalisation de la solidarité.

Sous l'égide du Collectif de lutte des MNA (mineurs non accompagnés), la CDH s'est mobilisée afin de mettre en place une permanence à disposition des mineurs non accompagnés que l'État n'aurait pas ou pas suffisamment pris en charge malgré ses obligations conventionnelles.

La CDH participe en outre aux séances informatives dispensées aux requérants d'asile organisées par l'Hospice général. Ces séances, dispensées au sein des foyers, ont pour but d'informer les requérants d'asile sur leurs droits et obligations durant et après la procédure d'asile (principalement les points importants pour les deux auditions, ainsi que les règles applicables au regroupement familial). Ces séances se déroulent en deux étapes : la première consiste en une présentation générale chronologique du déroulement de la procédure d'asile et un énoncé des droits et obligations inhérents aux différents types de permis ; la seconde partie consiste en un bref entretien personnalisé pour les personnes qui le souhaitent.

Projet *pro bono*

La CDH a poursuivi le projet *pro bono* initié en 2013. Ce programme vise à mettre en lien des avocats qui souhaitent fournir des services *pro bono* avec des entités à but d'intérêt public œuvrant en faveur des droits de l'Homme au sens large (ONGs). A ce jour, 41 avocats sont inscrits sur la plateforme *pro bono*.

Dix demandes ont été reçues de la part d'ONGs en 2019. Sept demandes, de la part d'ONGs établies ou en cours de création, ont été attribuées à un avocat et deux demandes sont en suspens suite à des demandes de compléments d'informations. Une demande portant sur un projet scolaire visant à créer une association en faveur de personnes sans-abris, a pu être satisfaite par une brève consultation téléphonique.

La CDH a également été contactée par le Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) concernant une éventuelle collaboration dans le cadre d'un projet de promotion de l'entrepreneuriat auprès de jeunes certifiés en CFC. La CDH y a répondu favorablement sur le principe, la concrétisation de la collaboration devrait être définie en 2020.

Conditions de détention

La CDH, en collaboration avec la Commission de droit pénal, a poursuivi et consolidé ses échanges avec l'Office cantonal de la détention (OCD) au cours de plusieurs rencontres survenues au cours de l'année. Les deux Commissions ont notamment organisé, en mai dernier, et toujours en collaboration avec l'OCD mais aussi avec la Croix-Rouge, une conférence sur les mesures de réinsertion en faveur des personnes détenues.

Business & Human Rights

Dans le prolongement de l'adoption de l'art. 2 al. 3 des Us et Coutumes de l'ODA, consacrant le rôle de l'avocat en matière de respect des droits de l'Homme, la CDH a organisé le 28 novembre 2019, en collaboration avec la Commission de formation permanente, un séminaire sur le thème «*Business & Human rights* en pratique: Rédaction de clauses contractuelles et respect des droits de l'Homme».

Les intervenants, avocats spécialisés, professeurs et juristes d'entreprise, ont parlé de l'importance du respect des droits de l'Homme par les entreprises lors de la rédaction de contrats. Le premier panel d'intervenants s'est concentré sur le corpus de normes applicables. Le deuxième panel a débattu de la prise en compte de ces instruments en pratique, spécifiquement dans la négociation et la rédaction de contrats.

Cet événement a permis aux membres de la CDH d'approfondir les questions liées à la pratique contractuelle des entreprises en lien avec les droits de l'Homme. Il a également permis aux membres de la CDH d'étendre leur réseau et de créer des synergies communes en vue de futurs projets, notamment la mise en place d'une formation *Business & Human rights* en collaboration avec la Prof. Christine CHAPPUIS et l'Université de Genève.

Le séminaire a fait l'objet d'un reportage de la RTS pour l'émission *Tout un Monde* ([lien](#)). Il a ainsi pu être diffusé auprès d'un large public.

Lutte contre la peine de mort

En mars 2019, le Conseil fédéral a estimé que les djihadistes suisses devaient être jugés dans le pays où ils ont commis des actes terroristes, or ils y risquent aussi la peine capitale. A l'inverse, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme a enjoint aux États de tout mettre en œuvre pour que leurs ressortissants soient poursuivis conformément au droit international. Dans ce contexte, la CDH a organisé à l'occasion de la Journée mondiale contre la peine de mort une table ronde intitulée «*Le procès des djihadistes suisses à l'étranger: enjeux liés à la peine de mort*». Me Sandrine GIROUD, présidente de la CDH, M. Robert ROTH, professeur de droit pénal international à l'Université de Genève, M. Alain BOVARD, juriste à la section suisse d'Amnesty International et M. Mehmet BALCI, directeur de l'ONG *Fight for Humanity*, ont débattu des enjeux et des responsabilités de la Suisse face à cette situation. Cet événement visait à rapprocher la lutte pour l'abolition universelle de la peine de mort à l'actualité des problématiques liées au terrorisme djihadiste.

La CDH a de plus organisé, conjointement avec l'Université de Genève, le rapatriement à Genève de la cellule de condamné à mort créée par Mme. Anne-Frédérique WIDMANN et M. Patrick CHAPATTE afin qu'elle soit exposée pendant la semaine des droits humains de l'Université de Genève en novembre 2019 et exposée par la CDH lors d'un événement à venir.

Egalité

Le Guide pratique de la Loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes (LEg) à l'attention des avocats, auquel travaille la CDH de concert avec

l'Association des juristes progressistes et le Bureau de promotion de l'égalité et de prévention des violences depuis 2017, est actuellement en relecture auprès de l'Université de Genève. Sa publication est prévue pour l'été 2020.

Le 20 janvier 2020, l'ODA a pris position concernant le référendum UDF contre la pénalisation de la discrimination et de l'incitation à la haine homophobe. L'ODA rappelle que le droit de ne pas subir de discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ressort de l'art. 8 Cst. L'absence de pénalisation de la discrimination et de l'incitation à la haine homophobe apparaît ainsi comme une lacune qu'il convient de combler en étendant l'art. 261bis CP.

Défense de la défense

La CDH continue de se mobiliser pour la « défense de la défense » en apportant son soutien à des confrères menacés dans leur intégrité dans l'exercice de leur profession. La CDH œuvre ainsi pour défendre le droit de tout avocat de pouvoir exercer sa profession en toute liberté et en toute indépendance, protégé de toute entrave, toute intimidation, tout harcèlement ou toute ingérence dans ses fonctions professionnelles. Parmi les actions menées par la CDH sur ce thème, on peut relever :

Journée internationale de l'avocat en danger

La CDH s'est mobilisée à l'occasion de la Journée de l'avocat en danger 2019 dédiée aux avocats turcs en participant à une Table ronde organisée par la *England Law Society*, le 24 janvier 2019 à Londres. Les discussions ont porté sur la situation des avocats en Turquie, en présence de représentants de nombreuses organisations et associations actives dans la défense de la défense, notamment l'IBAHRI, l'OIAD, *Lawyers for Lawyers*, de même que des représentants des commissions des droits de l'Homme de nombreux barreaux européens. Des avocats turcs étaient également présents pour parler de la situation en Turquie.

Mécanisme de réponse rapide

Lancé en 2014, le *Mécanisme de réponse rapide* (MRR) permet à l'ODA, par la voix du Bâtonnier, de se mobiliser rapidement et officiellement pour

soutenir des confrères emprisonnés ou persécutés pour le simple exercice légitime de leur profession et d'œuvrer ce faisant à la « défense de la défense ».

En 2019, le MRR s'est mobilisé notamment en faveur des confrères suivants : Me Derk WIERSUM (Pays-Bas), Me Anna SALABI (France) et Me Li JINXING (Chine).

Le MRR a également soutenu nos confrères turcs en cosignant le Rapport relatif à la situation en Turquie préparé par l'*England Law Society* et de nombreux autres organismes de défense des avocats.

Le MRR a également continué sa campagne de soutien lancée en 2018 en faveur de notre confrère chinois Me Wang QUANZHANG.

Une lettre ouverte appelant les autorités chinoises à respecter leurs engagements internationaux, et en particulier les « *UN Basic Principles on the Role of Lawyers* » a en outre été cosignée par l'ODA en décembre 2019 aux côtés de vingt autres associations et barreaux d'avocats du monde entier.

Observatoire international des avocats en danger

L'ODA est membre actif du Bureau de l'*Observatoire international des avocats en danger* (OIAD) depuis 2017. L'OIAD a pour objectif de porter assistance aux avocats dont la vie, la liberté et l'exercice professionnel sont menacés en raison de leur profession. La CDH œuvre en collaboration tant sur des cas distincts que sur des actions à portée plus générales (colloques internationaux, journée de l'avocat en danger) ([lien](#)).

Une réunion s'est tenue en décembre à Madrid, lors de laquelle des représentants de l'ODA, du Conseil national des barreaux (France), du Barreau de Paris (France), du Consejo General de la Abogacía Espanola (Espagne), et du Consiglio Nazionale Forense (Italie) ont échangé pour définir la stratégie générale de l'OIAD et décider des actions futures à mener. En 2019, l'OIAD a eu l'honneur de voir adhérer de nouveaux membres à savoir les barreaux de Vérone, Rovereto, Lille et Modène. L'OIAD compte désormais 33 membres actifs et 13 organisations de défense qui interviennent comme membres associés.

De nombreuses alertes ont été publiées, en relation avec des avocats menacés dans pas moins de 33 pays. Des représentants de l'OIAD ont effectué

des missions d'observation et de soutien, notamment au Honduras, en Turquie et au Mexique. Par ailleurs, l'OIAD a soutenu plusieurs confrères qui ont été contraints de s'exiler et de faire une demande de statut de réfugié car le maintien dans leur pays d'origine représentait une menace grave contre leur vie (soit des Consœurs et Confrères du Honduras, du Soudan, du Pakistan et de Syrie) ([lien](#)).

Prix Ludovic Trarieux

Chaque année depuis 1984, le Prix International des droits de l'Homme Ludovic Trarieux récompense un avocat du monde pour son combat en matière de défense et de promotion des droits de l'Homme ([lien](#)).

Le 24 mai 2019, deux membres de la CDH (Me Brice VAN ERPS et Me Saskia DITISHEIM) ont représenté l'ODA pour la désignation du lauréat du XXIV^e Prix international des droits de l'Homme Ludovic-Trarieux qui s'est tenu au Palais de justice de Bruxelles. Le prix a été attribué à l'avocat colombien Rommel DURÁN CASTELLANOS, 33 ans, président de l'*Equipo Juridico Pueblos* (EJP), en plus d'être un bénévole du Comité pour la solidarité avec les prisonniers politiques (CSPP), à Bucaramanga, dans le département du César.

Le Jury, composé de 28 avocats européens, représentant notamment les barreaux de Amsterdam, Athènes, Barcelone, Berlin, Bordeaux, Bruxelles, Cracovie, Genève, Luxembourg, Paris, Rome, Bologne, Venise, a déclaré qu'au cours des deux dernières décennies, Me Rommel DURÁN avait défendu avec courage les communautés marginalisées réclamant la restitution de leurs terres et assiste les victimes d'exécutions extrajudiciaires et les victimes de disparitions forcées, tortures et meurtres perpétrés par des groupes paramilitaires. En raison de son travail très risqué, il fait l'objet de harcèlement constant et de représailles injustifiées, notamment d'intimidation grave, de menaces de mort, d'agressions physiques et de détention arbitraire. Il a survécu à une tentative d'assassinat en décembre 2013.

Le même jour, Me Brice VAN ERPS et Me Saskia DITISHEIM ont assisté à la remise émouvante du prix Ludovic Trarieux 2018 à Me Nasrine SOTOUDEH ([lien](#)).

Rencontres avec des confrères étrangers

La CDH a eu l'occasion de rencontrer différentes délégations de confrères étrangers actifs dans le domaine de la «défense de la défense» et des droits de l'Homme et pratiquant dans des conditions particulièrement difficiles et risquées, notamment d'Azerbaïdjan, de Turquie et d'Ukraine. La CDH examine à chaque fois les actions de soutien et collaborations envisageables.

D PROJETS POUR L'EXERCICE 2020

En 2020, la CDH entend poursuivre différentes actions au travers de ses groupes de travail.

- les questions de défense de la défense et la collaboration initiée avec la Commission internationale des juristes «*Geneva Lawyers International Cooperation Initiative*» ;
- le travail *pro bono* avec le développement de la plateforme *pro bono* ;
- le droit de l'asile et des étrangers avec la formation continue des avocats participant à la permanence des mesures de contrainte, le soutien aux MNAs, la réflexion concernant la poursuite des terroristes djihadistes et la dépenalisation du crime de solidarité ;
- les conditions de détention, notamment en lien avec Champ-Dollon et la mise à jour du *vade mecum* ;
- l'égalité avec la publication à venir d'un guide pratique de la LEg ;
- les questions *Business & Human rights* avec la mise en place d'ateliers juridiques.

La Présidente remercie vivement les membres de la CDH de leur enthousiasme et dévouement à la cause des droits de l'Homme ainsi que pour leur contribution collective à la mise en œuvre des différents projets de la CDH.

IV. Commission fiscale et financière

A ORGANISATION

Présidence : Me Antoine BERTHOUD
Membres : Me Jacques BERCHER (anc. Bâtonnier)
Me Géraldine BADEL-POITRAS
Me Christophe BERCLAZ
Me Damien BONVALLAT
Me Nicolas BUCHEL
Me Philippe COTTIER (Vice-Bâtonnier)
Me Nicole FRAGNIÈRE MEYER
Me Thomas GOOSSENS
Me Stéphanie HODARA EL BEZ
Me Didier NSANZINEZA (Jeune Barreau)
Me Angèle de PREUX
Me Pietro SANSONETTI
Me Alessia SCHMID
Me Sandro VECCHIO (Conseil de l'ODA)

B ACTIVITÉS AU COURS DE L'EXERCICE 2019

Au cours de l'année 2019, la Commission s'est réunie à plusieurs reprises pour traiter de nombreux objets dans le domaine fiscal et financier.

Dans le domaine fiscal, la Commission a poursuivi ses travaux relatifs à la question très délicate de l'évaluation des actions et parts sociales des études d'avocats retenue pour la taxation de leur fortune.

Une délégation de la Commission composée de Mes Antoine BERTHOUD et Nicolas BUCHEL a été reçue par le Conseil de la FSA, qui a décidé de confier un mandat à sa Commission spécialisée d'œuvrer pour tenter d'obtenir une modification de la circulaire de la Conférence suisse des impôts. Cette même délégation a été intégrée dans la Commission spécialisée qui a débuté ses travaux.

De nombreuses procédures sont actuellement pendantes devant les juridictions de recours cantonales. L'arrêt de la Chambre administrative de la Cour de Justice du 28 août 2019 (ATA/1303/2019) fait l'objet d'un recours actuellement pendant devant le Tribunal fédéral.

La Commission continuera à tenir régulièrement informés les membres de l'Ordre sur les développements de cette délicate question, et se tient

naturellement à leur disposition pour toute question éventuelle.

La Commission a également traité des questions d'actualité, notamment la Réforme fiscale et financement de l'AVS (RFFA) et les développements en matière d'échange automatique de renseignements.

Une délégation de la Commission composée du Président, de Mes Nicolas BUCHEL, Pietro SANSONETTI et Alessia SCHMID a rencontré le 12 septembre 2019 des membres de la Direction de l'Administration fiscale cantonale (Mmes Charlotte CLIMONET et Metihe MEHMETI ainsi que M. Alexandre IVKOVITS). Comme d'habitude, l'Administration fiscale a en premier lieu informé la Commission des modifications de son organisation interne. Indépendamment de la problématique de l'évaluation des actions et parts sociales des études d'avocats, ont également été abordées des questions relatives aux contrôles fiscaux et dénonciations spontanées non punissables, ainsi que la mise en œuvre de la RFFA. En ce qui concerne les relations entre mandataires et l'Administration, la Commission lui a demandé qu'elle unifie sa pratique relative à la justification des mandats par les avocats, qui sera traitée par cette dernière dans le cadre de la refonte globale du Registre fiscal. Un procès-verbal de cette réunion a déjà été communiqué aux membres de l'ODA.

En fin d'année, la Commission a été saisie en urgence de demandes relatives à l'ouverture de procédures de contrôle contre certains membres de l'ODA, qui avaient agi comme *Trustee* ou *Protector*. Une communication aux membres a été envoyée le 18 décembre 2019.

Dans le domaine financier, les travaux de la Commission se sont principalement concentrés sur la nouvelle Loi fédérale sur les services financiers (LSFin) et la nouvelle Loi fédérale sur les établissements financiers (LEFin). Une délégation de la Commission composée de Mes Géraldine BADEL-POITRAS, Thomas GOOSSENS et Stéphanie HODARA EL BEZ, a été chargée d'organiser, en collaboration avec la banque Pictet & Cie SA, une conférence qui a eu lieu le 6 février 2020 et qui a rencontré un vif succès.

Le Président a enfin été contacté par plusieurs membres de l'ODA, qui lui ont posé des questions relatives à leur propre fiscalité. Il profite pour souligner qu'il est toujours disponible pour informer les Confrères sur les spécificités de la fiscalité des avocats et est très attentif à toute évolution de la pratique des autorités fiscales qui toucherait la profession.

Le Président conclut ce rapport en adressant ses chaleureux et sincères remerciements à tous les membres de la Commission pour leur disponibilité et leur participation active à ses travaux. Certains membres de la Commission souhaitent être déchargés de leurs fonctions et remplacés. Ils sont particulièrement remerciés. Le Président remercie également le Secrétariat général de l'ODA, qui est toujours très disponible et réactif.

V. La Commission ADR

A ORGANISATION

Présidence : Me Laurent HIRSCH
Membres : Me Luca BEFFA
Me Arun CHANDRASEKHARAN (Conseil de l'ODA)
Me Xavier FAVRE-BULLE
Me Stella FAZIO
Me Christophe IMHOOS
Me Marc JOORY
Me Jeremy LACK (dès mai 2019)
Me Catherine MING
Me Alexia RAETZO (dès mai 2019)
Me Birgit Sambeth Glasner
Me Guillaume TATTEVIN
Me Sébastien ZULIAN (Jeune Barreau)

B RÔLE ET OBJECTIFS

Le rôle de la Commission est de favoriser la connaissance et la promotion des ADR, soit les méthodes alternatives de résolution des conflits, sous toutes ses formes, à savoir l'arbitrage, la médiation, les procédures hybrides, les DB (*dispute boards*) et le droit collaboratif.

Ses objectifs sont les suivants :

- Approfondir les connaissances des praticiens comme du public relatives aux diverses méthodes alternatives de résolution des conflits ;
- Favoriser l'utilisation des diverses méthodes et techniques d'ADR en augmentant la sensibilité et l'exposition des avocats à ces dernières ;
- Participer à l'encadrement de la formation en matière d'ADR telle qu'elle est dispensée dans les diverses institutions procédant à son enseignement, et en premier lieu au sein de l'ECAV ;

- Promouvoir la formation de façon plus générale dans le cadre de séminaires ou ateliers, en coordination avec d'autres acteurs en matière d'ADR ;
- Participer à la Permanence Info Médiation et mener une réflexion sur la possible émergence d'un « Centre de résolution des conflits » (cet objectif devra être revu en 2020, le cadre de la permanence de médiation faisant l'objet de changements substantiels).

C ACTIVITÉS AU COURS DE L'EXERCICE 2020

La Commission a tenu cinq séances durant l'exercice 2019, lors desquelles elle a accueilli différents invités, avec lesquels elle a pu échanger librement sur des questions générales et d'actualité :

- Me Murat ALDER, député au Grand Conseil (concernant la motion 2449, voir ci-dessous) ;
- Mme Caroline MING, directrice exécutive de la *Swiss Chambers' Arbitration Institution* ;
- M. Marcel PAQUIER, directeur juridique de *Protekta* ;
- Mme Fabienne BUGNON, médiatrice de la police.

La Commission a organisé des ateliers de sensibilisation à la médiation, à l'arbitrage et au droit collaboratif.

Elle mis en place une structure pérenne dès 2019 du projet *Avocat – Expert dans la médiation*.

La Commission a préparé les bases de sa réflexion pour être en mesure de participer aux travaux de suivi de la motion 2449 (motion adoptée par le Grand Conseil début 2019 et visant à l'encouragement des modes de résolution extrajudiciaires des litiges). Elle a engagé un dialogue avec la *Fédération Genevoise MédiationS*.

La Commission a préparé une brève prise de position sur l'avant-projet d'ordonnance sur les services financiers (OSFin), sur la partie concernant la médiation, ayant abouti à un courrier du Bâtonnier le 6 février 2019.

Me Laurent HIRSCH et Me Christophe IMHOOS ont été reçus par le Conseil de l'ODA le 11 décembre 2019, pour présenter les travaux de la Commission de manière générale et le développement du droit collaboratif en particulier.

D PROJETS POUR L'EXERCICE 2020

Durant les mois à venir, la Commission prévoit notamment de :

- revoir le projet *Avocat – Expert dans la médiation* ;
- renouveler les ateliers de sensibilisation à la médiation, à l'arbitrage et au droit collaboratif ;
- organiser un atelier sur l'orientation préalable, visant à offrir aux avocats les moyens de diagnostic permettant de trouver le meilleur traitement ADR ;
- travailler à la promotion de la médiation, dans le cadre des travaux de suivi de la motion 2449 et de manière plus générale ;
- envisager un dialogue avec les magistrats quant à la pratique de l'arbitrage.

VI. La Commission des droits de l'enfant

A ORGANISATION

Présidence : Me Catherine MING (dès janvier 2020)
Membres : Me Lorella BERTANI
Me Isabelle BÜHLER GALLADÉ
Me Adeline BURRUS-ROBIN (jusqu'en mai 2019)
Me Camille LA SPADA-ODIER (dès mai 2019)
Me Lisa LOCCA (dès mai 2019)
Me Pierluca DEGNI (jusqu'en mai 2019)
Me Pierre GASSER
Me Corinne NERFIN
Me Simon NTAH (Conseil de l'ODA)
Me Audrey PION (Jeune Barreau)
Me Tirile TUCHSCHMID MONNIER
Me Brice VAN ERPS

B RÔLE ET OBJECTIFS

Les objectifs principaux de la Commission des droits de l'enfant sont de soutenir et de former les avocats qui pratiquent la justice aux côtés des mineurs et de veiller au respect de la Convention internationale des droits de l'enfant dans le canton de Genève.

C ACTIVITÉS AU COURS DE L'EXERCICE 2019

Au cours de l'année 2019 la Commission s'est réunie à quatre reprises en séances plénières.

Elle s'est préoccupée de la problématique des mineurs migrants non accompagnés (MNA) et, en collaboration avec la Commission des droits de l'Homme, a saisi le Bâtonnier en octobre 2019 afin que l'ODA invite les avocats intéressés à rejoindre le répertoire d'avocats disposés à représenter les MNA.

Elle s'est penchée sur les difficultés rencontrées par les curateurs de mineurs au pénal dans le but d'exposer ses constats à une délégation de procureurs et tenter de trouver avec eux un *modus operandi*.

La Commission a travaillé à élaborer un *vade mecum* sur les établissements et associations en Suisse susceptibles d'accueillir/venir en aide des/aux mineurs/jeunes en difficulté.

Elle s'est attelée à préparer une plaquette explicative sur le rôle de l'avocat curateur sur le principe similaire à celle réalisée par le Jeune Barreau sur la permanence de l'avocat de la première heure.

Elle a organisé un cycle d'ateliers pratiques consacré à la représentation des mineurs en justice qui aura lieu en 2020.

La Commission entretient des rapports réguliers avec les juges qui s'occupent des mineurs (TPAE et TPMIn), lesquels sont toujours ouverts à des échanges.

D PROJETS POUR L'EXERCICE 2020

La Commission publiera sur le site de la Formation continue de l'ODA début mars 2020 le programme des sept ateliers pratiques consacrés à la représentation des mineurs en justice qui débiteront en automne (avril-mai-juin reportés).

Elle diffusera auprès des avocats le *vade mecum* sur les établissements et associations en Suisse accueillant les jeunes en difficulté.

Elle publiera et diffusera sa plaquette explicative sur le rôle de l'avocat curateur, notamment à l'intention des institutions et établissements qui travaillent avec les mineurs.

La Commission prévoit d'organiser fin 2020 avec le Jeune Barreau une visite du *Point Rencontre* vu l'intérêt suscité par cette visite en 2018.

E CONCLUSION

La Commission est composée d'avocats enthousiastes et convaincus, qui œuvrent dans un esprit de collaboration à assurer la mission qui leur a été confiée, dans l'intérêt supérieur de l'enfant. L'actuelle Présidente de la Commission saisit l'occasion de ces lignes pour les remercier de leur disponibilité et de l'ambiance positive et constructive des réunions et des échanges.

Me Isabelle BÜHLER GALLADÉ a souhaité quitter fin 2019 la présidence de la Commission, après cinq ans d'engagement fort appréciés par ses membres. Qu'elle trouve ici l'expression de gratitude de l'ensemble de la Commission pour toutes ces années.

VII. La Commission de droit civil et administratif

A ORGANISATION

- Présidence :** Prof. Jean-Paul VULLIÉTY
- Vice-Présidence :** Me Karin GROBET THORENS (Conseil de l'ODA)
- Membres :** Me Dominique BURGER (anc Bâtonnier)
- Me Corinne CORMINBOEUF HARARI
- Prof. Nicolas JEANDIN
- Me Anne-Valérie JULEN BERTHOD
- Me Sophie MONTALCINI
- Me Corinne NERFIN
- Me Charles-Louis NOTTER
- Me Matteo PEDRAZZINI
- Me Daniel PEREGRINA
- Me Audrey PION (Jeune Barreau)
- Me Alice STAMPFLI-PARMENTIER
- Me Niels SCHINDLER
- Me Mitra SOHRABI
- Me Thierry STICHER
- Me Jean-Marie VULLIEMIN

B ACTIVITÉS AU COURS DE L'EXERCICE 2019

Au cours de l'année 2019, la Commission de droit civil et administratif est intervenue à la demande du Conseil de l'ODA sur les sujets suivants :

- Prise de position de l'ODA ensuite de la demande de la consultation du Conseil d'Etat, en lien avec la consultation fédérale sur l'établissement d'actes authentiques électroniques et la légalisation électronique ; modification de l'ordonnance sur le registre foncier, mise en œuvre par le Département fédéral de justice et police.
- Prise de position de l'ODA ensuite de la demande de l'Office du registre foncier de Genève sur la publication des transactions immobilières pour l'ORF et la FAO et le délai d'accessibilité des données.
- Prise de position de l'ODA dans le cadre d'une consultation fédérale sur la révision du code civil relative à la transmission d'entreprises par succession.

La Commission a eu une réflexion et des échanges avec la Commission ADR quant à l'établissement d'une note en lien avec la révision du droit de la prescription.

Elle s'est en outre entretenue avec le Comité du Jeune Barreau dans le cadre de discussions avec les magistrats, notamment en rapport avec les procédures matrimoniales.

Elle a participé à une rencontre entre des représentants de l'Ordre et des représentants de la Commission de gestion du Pouvoir judiciaire.

Enfin, la Commission a rencontré une délégation du Ministère de la Justice du Viêt-Nam, concernant des travaux consacrés aux systèmes genevois d'avocat d'office et de prise en charge des honoraires par l'assistance juridique. Elle a également rencontré une délégation de l'Académie Chinoise de la Magistrature, en lien avec des travaux consacrés aux droits de propriété intellectuelle devant les tribunaux étatiques.

À compter de 2020, vu l'importance des sujets à traiter, il a été décidé de scinder la Commission en deux, le volet administratif étant désormais présidé par Me Sandro VECCHIO.

VIII. La Commission de droit pénal

A ORGANISATION

Présidence : Me Catherine HOHL-CHIRAZI
Membres : Me Robert ASSAËL
Me Pierre BAYENET
Me Lorella BERTANI
Me Isabelle BÜHLER-GALLADÉ
Me François CANONICA (anc. Bâtonnier)
Me Gueric CANONICA
Me Jean-Marc CARNICÉ (anc. Bâtonnier)
Me Ilir CENKO
Me Claudio FEDELE
Me Yaël HAYAT
Me Patrick HUNZIKER
Prof. Yvan JEANNERET
Me Daniel KINZER
Me Saverio LEMBO
Me Grégoire MANGEAT (anc. Bâtonnier)
Me Nicola MEIER
Me Camille NATALI (Jeune Barreau)
Me Simon NTAH (Conseil de l'ODA)
Me Miguel OURAL (Conseil de l'ODA)
Me Guglielmo PALUMBO
Me Karim RAHO
Mitra SOHRABI

B RÔLE ET OBJECTIFS

La Commission de droit pénal a pour rôle essentiel de veiller et agir pour protéger et promouvoir les droits fondamentaux, parmi lesquels les droits de la défense. A cet effet, avec le Conseil de l'ODA, elle dialogue et intervient auprès de la société civile et des différents pouvoirs, judiciaire, législatif et exécutif. En outre, elle a une mission d'information, de formation et de soutien des pénalistes membres de l'ODA, auxquels elle est à l'écoute.

C ACTIVITÉS AU COURS DE L'EXERCICE 2019

1 Processus législatifs

Modification du Code de procédure pénale fédérale

À la fin du mois d'août 2019, le Conseil fédéral a adopté son Projet de révision partielle du Code de procédure pénale fédérale (P-CPP). Au nombre des modifications proposées, une réduction inadmissible du droit au contradictoire (cf. art. 147a et 101 al. 1bis P-CPP).

En substance, il s'agirait d'offrir au Ministère public la faculté d'exclure le prévenu et son avocat des audiences (mais non la partie plaignante) tant et aussi longtemps que le prévenu ne se sera pas exprimé de manière substantielle sur l'objet de l'audition. Un correctif « mou » serait prévu par l'obligation, pour exploiter les procès-verbaux de ces audiences pris sans la présence du prévenu et de son avocat, à savoir organiser une confrontation avant la clôture de l'instruction. Autant dire que la modification proposée porte une atteinte grave non seulement à l'égalité des armes et au droit au silence, mais également aux droits fondamentaux de la défense et comporte un risque d'augmentation d'erreurs judiciaires et de prolongation de la détention avant jugement, sans compter un accroissement certain des coûts de la justice.

Dès lors, en étroite collaboration avec le Jeune Barreau et le Conseil de l'ODA, la Commission de droit pénal œuvre pour contrer cette modification. A cet effet, elle a rencontré avec le Conseil de l'ODA, les députés genevois élus au Conseil national et au Conseil des États afin de leur exposer les motifs qui commandent de renoncer à ces modifications. Elle a en outre travaillé en étroite collaboration avec la FSA et fait entendre son point de vue lors de l'audition par la Commission des affaires juridiques du Conseil national (CAJ-CN) du 20 février 2020.

Le 21 février 2020, la CAJ-CN est entré en matière sur le P-CPP. Le processus législatif se poursuit donc. La Commission de droit pénal continuera à œuvrer pour que les Chambres refusent les art. 147a et 101 al. 1bis CPP.

Modification de la Loi sur les profils ADN

A l'automne 2019, la Commission de droit pénal a remis au Conseil de l'ODA une prise de position sur

le projet en consultation de modification de la Loi sur les profils ADN (adaptation des délais de conservation des profils ADN, phénotypage, i.e. mise en évidence des caractéristiques morphologiques apparentes de l'auteur d'une trace ADN et recherche élargie en parentèle, i.e. recherches de personnes susceptibles d'avoir un lien avec l'auteur de la trace). La Commission de droit pénal a attiré l'attention sur les biais liés à ces méthodes de recherches innovantes et dès lors sur la nécessité, si elles devaient être adoptées, qu'elles soient soumises à une autorisation du Tribunal des mesures de contrainte (TMC).

Délit de solidarité

Afin d'apporter un éclairage complémentaire et un soutien aux démarches de la Commission des droits de l'Homme, la Commission de droit pénal a effectué des recherches dans les travaux préparatoires afin de déterminer pourquoi, alors que la Loi fédérale sur le séjour et l'établissement des étrangers (LSEE) déclarait non punissable le comportement de celui qui prêtait assistance au passage illégal de la frontière s'il était dicté par des motifs honorables, la Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI) de 2005 qui l'a abrogée a exclu cette non-punissabilité. Cette recherche n'a pas apporté de réponse univoque. Par contre, elle a permis de mettre en évidence une leçon de l'histoire. De manière contemporaine, en 2003, le législateur fédéral adoptait en effet la Loi fédérale sur l'annulation des jugements pénaux prononcés contre des personnes qui, à l'époque du nazisme, ont aidé des victimes des persécutions à fuir (RS 371).

2 Conditions de détention

Rencontre avec les représentants institutionnels

En 2019, la Commission de droit pénal a été entendue à plusieurs reprises par la Commission des visiteurs du Grand Conseil au sujet du projet de construction d'une prison d'exécution de peine dans le Canton de Genève (« Les Dardelles »).

En collaboration avec la Commission des droits de l'Homme, elle a par ailleurs continué ses échanges de vues avec l'Office cantonal de la détention (OCD) et ses demandes constantes d'amélioration des conditions de détention (reprise des repas en commun, réouverture des ateliers et augmentation

du temps de promenade, notamment). Elle a par ailleurs participé à la mise sur pied d'une conférence de l'OCD à l'attention des avocats pénalistes destinée à leur présenter son programme de réinsertion et de désistance et le programme RE-START de la Croix-Rouge.

Au mois de juin 2019 enfin, la Commission de droit pénal a eu l'honneur de recevoir le Conseiller d'État Mauro POGGIA en charge du Département de la Sécurité, de l'Emploi et de la Santé. Cette réunion a été l'occasion pour la Commission de droit pénal d'exprimer à M. POGGIA ses préoccupations en lien avec les conditions de détention à la Prison de Champ-Dollon et ses attentes.

Action caritative « Un vestiaire et des livres pour nos prisons »

Au mois de décembre 2019, pour la deuxième année consécutive, la Commission de droit pénal a invité les membres de l'ODA et la société civile à offrir aux personnes détenues des vêtements et des livres. Cette action, qui a connu un très vif succès, répond à un besoin réel et important. La Direction de la Prison de Champ-Dollon a salué cette initiative et a adressé ses vifs remerciements ([lien](#)).

3 Conférences

Le 12 décembre 2019, la Commission de droit pénal a organisé en collaboration avec l'Université de Genève et le Pouvoir judiciaire une conférence sur le thème « Perquisitions, scellés et séquestre : mode d'emploi pour le praticien ». Qui peut solliciter la mise sous scellés ? Que peut faire l'avocat et à quel moment ? Quelles sont les spécificités de la perquisition dans une étude d'avocats ? Voilà autant de questions qui furent abordées durant cette conférence qui, grâce aux regards croisés des intervenants a été pertinente et utile à plus d'un titre.

4 Groupes de réflexion

Permanence de l'avocat de la première heure

La Commission de droit pénal a mis sur pied un groupe de réflexion dédié à la Permanence de l'avocat (art. 8A LPAv), en collaboration avec le Conseil de l'ODA et la Commission du barreau. Il s'agit d'analyser en profondeur le fonctionnement

de cette Permanence afin de vérifier si elle est mise en œuvre dans l'intérêt des justiciables ou si des améliorations doivent être apportées.

Rôle du Tribunal des mesures de contrainte (TMC), statistiques et organisation judiciaire

Le TMC est le garant des droits fondamentaux. C'est lui en particulier qui autorise la mise en détention et sa prolongation, respectivement met en liberté ou ordonne des mesures de substitution à la détention. Son rôle est donc cardinal. Or, à teneur des statistiques de l'Office fédéral de la Statistique, le Canton de Genève a le taux le plus élevé de détention provisoire du pays. La question se pose de savoir pourquoi et si une organisation judiciaire différente de l'organisation actuelle (par exemple TMC statuant à trois juges comme le faisait l'ancienne Chambre d'accusation, plutôt qu'un juge unique) serait de nature à favoriser un moindre recours à la privation de liberté sur le principe ou la durée.

Un groupe de réflexion de la Commission de droit pénal est à l'œuvre à ce sujet. Par ailleurs, en collaboration avec la Commission des droits de l'Homme, la Commission de droit pénal a rencontré la Commission de gestion du Pouvoir judiciaire afin d'obtenir des informations complémentaires à celles contenues dans le Compte-rendu annuel de l'activité du Pouvoir judiciaire au sujet des mécanismes de privation de liberté avant jugement. Là encore, l'objectif est de mieux cerner les raisons qui conduisent au recours accru à la détention provisoire dans le Canton de Genève en vue d'une meilleure prise de conscience et appréhension du sujet par les acteurs concernés (avocats, juges et Ministère public), dans l'intérêt d'un meilleur fonctionnement de la justice et des institutions, pénitentiaires notamment.

D PROJETS POUR L'EXERCICE 2020

En 2020, la Commission de droit pénal entend poursuivre ses actions en cours et obtenir des avancées concrètes.

Elle organisera par ailleurs une conférence sur l'art et la stratégie en matière d'interrogatoire.

En outre, elle entend œuvrer pour améliorer la défense et la détention des personnes en exécution de peines et de mesures.

IX. Commission de l'égalité

A ORGANISATION

Présidence :	Me Karin GROBET THORENS (Conseil de l'ODA) Me Louis BURRUS
Membres :	Me Sophie BOBILLIER Me Claire BOLSTERLI Me Abdul CARRUPT (Jeune Barreau) Me Zéna GOOSENS-BADRAN Me Daniel KINZER Me Annette MICUCCI Me Caroline NEIDHARDT Me Mona STEPHENSON Prof. Jean-Paul VULLIÉTY

B RÔLE ET OBJECTIFS

La Commission de l'égalité vise à promouvoir l'égalité au sein du barreau de Genève. Elle tend à l'équilibre de la représentation des genres et de la diversité à chaque degré de responsabilité de la profession, ainsi qu'à la suppression de toutes formes de discriminations dans les différents lieux de son exercice. Elle vise à mener une réflexion critique de l'égalité dans notre profession et d'entreprendre les démarches nécessaires à sa réalisation.

C ACTIVITÉS AU COURS DE L'EXERCICE 2019

La Commission de l'égalité, créée à la suite des états généraux de l'ODA en 2018, a débuté ses activités durant le premier trimestre de l'année 2019. La première réunion, lors de laquelle la Commission a défini ses objectifs et ses priorités, s'est déroulée le 8 mai 2019. Après cela, la Commission s'est réunie à cinq reprises entre juin et décembre 2019.

Les différents travaux de la Commission lancés en 2019 sont conduits par plusieurs sous-groupes sur les thèmes suivants : modifications statutaires et amélioration de l'égalité dans les instances ordinales, flexibilité dans l'exercice de la profession et amélioration de l'égalité au sein des études.

Un accent particulier a été donné par la Commission à la présentation de deux propositions de modifications

statutaires lors de l'assemblée générale 2020. Ces propositions – qui visent à rappeler l'attachement de l'ODA à certains principes fondamentaux et améliorer la représentativité dans les commissions – ont fait l'objet de discussions préalables entre la Commission et le Conseil de l'ODA, ainsi qu'avec le Jeune Barreau. Elles constituent en outre un premier jalon dans l'équilibre de la représentation au sein de l'ODA.

La Commission de l'égalité vise à être un interlocuteur pour toutes les questions relatives à l'égalité et la diversité au sein de notre profession. A titre d'exemple, elle a notamment pris position dans un courrier conjoint avec le Bâtonnier en lien avec la Grève des femmes du 14 juin 2019.

D PROJETS POUR L'EXERCICE 2020

L'année 2020 sera consacrée à la poursuite des différents travaux et projets lancés en 2019 par notre jeune Commission. Pour plusieurs d'entre eux, la Commission de l'égalité souhaitent collaborer avec d'autres commissions, notamment la CIMBAR et la Commission des droits de l'Homme, ainsi qu'avec le Jeune Barreau.

X. La Commission des avocats de barreaux étrangers (CABE)

A ORGANISATION

La CABE a pris la suite de l'ancienne Section des avocats de barreaux étrangers de l'ordre (SABE), après le vote des nouveaux statuts par l'assemblée générale de l'ODA le 5 avril 2019.

Conformément à ces nouveaux statuts, les avocats de barreaux étrangers sont devenus des membres de l'ODA à part entière.

Les membres du comité de l'ancienne SABE sont restés membres de la CABE durant l'exercice écoulé :

Présidence : Me Guillaume TATTEVIN
Vice-Présidence : Me Olga LARIONOVA
Membres : Me Daniel CROSBY
Me Claire DAAMS (jusqu'au 26 juin 2019)

Me Jaime GALLEGRO
Me Ian MEAKIN
Me Krista VIMONT

B RÔLE ET OBJECTIFS

Un processus de transition a été engagé pour fixer les rôles et objectifs de la CABE et la meilleure manière de prendre la suite de la SABE.

À l'occasion d'une réunion des avocats de barreaux étrangers membres de l'ODA, le 13 juin 2019, le constat a été fait que les objectifs de la SABE restaient pertinents :

- entretenir et développer les relations entre les avocats de barreaux étrangers de l'ODA et ceux inscrits à un registre cantonal,
- promouvoir les intérêts communs aux avocats de barreaux étrangers et
- étudier les problèmes qui leur sont spécifiques.

La CABE a également à cœur de participer à des sujets concernant l'ODA en général.

C ACTIVITÉS AU COURS DE L'EXERCICE 2019

La Commission est efficacement assistée dans ses activités par les services de l'ODA, notamment par sa Secrétaire générale et par le secrétariat.

Dans le cadre des activités d'étude et d'information de ses membres et de ceux de l'ODA en général, la CABE a organisé les événements suivants :

- Une session d'information sur la nouvelle organisation de la CABE a eu lieu le 13 juin 2019 ;
- Une soirée-débat sur le *Brexit* et les avocats étrangers en Suisse, animée par Me Ian MEAKIN, s'est tenue le 31 octobre 2019. Ce second événement sur le sujet a permis d'informer les participants sur les évolutions des conditions du *Brexit*.
- Une session de formation *Common (law) questions for civil law practitioners* co-organisée par la CABE et la Commission de formation permanente s'est tenue le 29 novembre 2019, à l'initiative de Me Ian MEAKIN et Me Krista VIMONT.

Dans le cadre de ses activités d'intégration, la CABE travaille au développement des relations entre les

avocats étrangers à Genève. La CABE a ainsi organisé une soirée de fin d'année le 4 décembre 2019, en partenariat avec l'*Association of International Business Lawyers* (AIBL).

Dans le cadre de ses efforts d'intégration des avocats étrangers aux activités de l'ODA, Me Daniel CROSBY a publié un article dans la *Lettre du Conseil* pour présenter ses activités d'avocat devant l'Organisation mondiale du commerce.

Dans le cadre de l'assistance aux membres, le président et/ou les membres de la Commission assistent régulièrement les avocats de barreaux étrangers de l'ODA dans l'exercice de leurs activités professionnelles, notamment en fournissant des explications et attestations à des autorités de surveillance étrangères et en apportant aux membres des informations sur la pratique professionnelle (installation, structure d'exercice, relations avec la Commission du Barreau, mise en œuvre des passerelles prévues par la LLCA).

L'exercice 2019/2020 a notamment été marqué par de nombreux échanges avec le barreau de Paris concernant les conditions d'exercice des avocats parisiens à Genève, lorsqu'ils exercent au sein d'une structure de type LLP, leur interdisant l'inscription au tableau UE/AELE.

Enfin, pendant l'exercice écoulé, le président a rencontré ou s'est entretenu par téléphone avec des confrères provenant de l'UE/AELE et du reste du monde pour évoquer la pratique à Genève des avocats étrangers. Les sujets les plus fréquemment abordés étaient les conditions d'exercice à Genève, le marché du travail genevois pour les collaborateurs étrangers, la possibilité pour des avocats exerçant au sein des institutions internationales à Genève de s'inscrire à l'ODA, et les conditions d'exercice des avocats étrangers exerçant devant l'OMPI, l'OMC ou d'autres organisations internationales.

D PROJETS POUR L'EXERCICE 2020

Les projets de la CABE sont notamment :

- D'organiser des conférences sur des questions de déontologie dans l'arbitrage, sur l'actualité des nouveaux modes de pratique des avocats, et sur la situation déontologique des avocats étrangers hors UE/AELE.
- De mettre en place des activités spécifiques de formation pour les avocats étrangers à Genève.
- De promouvoir l'adhésion à l'ODA auprès des avocats étrangers exerçant à Genève.



D. Relations extérieures

I. Avec les autorités politiques et judiciaires ainsi que les tribunaux

Le Bâtonnier a rencontré M. le Procureur général Olivier JORNOT le 26 août 2019 pour une réunion de travail.

Le 29 octobre 2019, une délégation de l'ODA a rencontré Mme la Présidente Sophie THORENS-ALADJEM et Mme la Présidente Alessandra CAMBI FAVRE-BULLE, représentantes de la Commission de gestion. Cette réunion a été suivie, le 30 octobre 2019 d'un repas réunissant le Conseil de l'ODA et les présidents de juridiction.

Le Bâtonnier et la Secrétaire générale ont participé à une rencontre entre des représentants du Ministère public de la Confédération et les Bâtonniers des Ordres latins le 7 novembre 2019.

Une réunion avec M. le Conseiller d'Etat Mauro POGGIA a pu avoir lieu le 27 novembre 2019.

Enfin, le Conseil de l'ODA a rencontré, durant l'exercice écoulé, la quasi-totalité des députés genevois au Conseil national et au Conseil des Etats pour leur faire part de ses préoccupations quant au projet de modification de la LBA et du projet d'art. 147a du Code de procédure pénale, ainsi que pour leur présenter son projet de création d'une Cour commerciale internationale à Genève.

II. Avec la Commission du barreau

Au cours du dernier exercice, les bonnes relations entre le Conseil de l'ODA et la Commission du barreau ont perduré.

Le Bâtonnier a eu l'occasion de s'entretenir avec son Président, Me Shahram DINI.

III. Avec l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT)

En 2017, l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT) a commencé à s'intéresser de près à la manière dont les dispositions en matière d'enregistrement du temps de travail (art. 46 LTr et ses ordonnances d'application) étaient appliquées dans les études d'avocats genevoises.

Informé de ces démarches, l'ODA a engagé des discussions avec l'OCIRT afin de clarifier ses exigences et de réfléchir à des solutions pratiques adaptées aux spécificités de la profession d'avocat. Le résultat de ces échanges a été communiqué aux membres de l'ODA en août 2019.

IV. Avec la Fédération Suisse des Avocats (FSA)

Les échanges avec la FSA ont été nombreux et de qualité.

Le Bâtonnier a participé aux rencontres semestrielles de tous les Ordres helvétiques, les « Conférences des Bâtonniers », à Berne.

En outre, de nombreux avocats de l'ODA ont participé à des travaux de commissions de la FSA, après qu'un échange de vues a eu lieu avec l'ODA. Qu'ils soient ici tous remerciés de leur travail et de la qualité de leur engagement pour faire entendre, jusqu'à Berne, les intérêts et les sensibilités de notre barreau.

Les membres de l'ODA ont également été nombreux à participer au Congrès des avocats du 13 au 15 juin 2019 à Lucerne.

Les délégués de l'ODA auprès de la FSA, pour l'année 2019-2020, ont été :

- Me Laurence ALDER-WEBER,
- Me Jean-Marc CARNICÉ (ancien Bâtonnier),
- le Vice-Bâtonnier Philippe COTTIER,
- Me Pierluca DEGNI,
- Me Karin ETTER,
- Me Franco FOGLIA,
- Me Karin GROBET THORENS,
- le Bâtonnier Lionel HALPÉRIN,
- Me Natalia HIDALGO,
- Me Grégoire MANGEAT (ancien Bâtonnier),
- Me Laetitia MEIER DROZ,
- Me Patrick MOUTTET,
- Me Simon NTAH,
- Me Sonia RYSER,
- Me Vincent SPIRA (ancien Bâtonnier),
- Me Garance STACKELBERG et
- Me Robert ZOELLS.

Par ailleurs, 7 membres de l'ODA ont obtenu un titre de spécialiste FSA en 2019 :

- Me Magali BUSER
Spécialiste FSA en droit pénal
- Me Xavier-Marcel COPT
Spécialiste FSA en droit pénal
- Me Pierluca DEGNI
Spécialiste FSA en droit pénal
- Prof. Yvan JEANNERET
Spécialiste FSA en droit pénal
- Me Valérie PACHE HAVEL
Spécialiste FSA en droit pénal
- Me Laura PANETTI-CARUSO
Spécialiste FSA en droit pénal
- Me Mitra SOHRABI
Spécialiste FSA en droit pénal

V. Avec les autres Ordres cantonaux

Depuis 2014, la *Conférence latine des Bâtonniers*, qui regroupe les représentants des barreaux de Genève, Vaud, Fribourg, Neuchâtel, Valais, Jura, Berne et Tessin, se réunissent deux fois par an afin d'échanger des expériences et des pratiques. Durant l'exercice écoulé, les Bâtonniers de ces Ordres se sont rencontrés en avril et novembre 2019, ainsi qu'en mars 2020.

Des liens particuliers unissent l'ODA à l'Ordre des avocats vaudois. Au-delà des événements habituels évoqués ci-dessus, une séance de travail commune des deux Conseils est organisée une fois par année, ponctuée par un dîner. La dernière rencontre a eu lieu en juin 2019 à Lausanne.

Depuis cinq ans, des liens plus forts ont été tissés entre Genève et Zurich, compte tenu des intérêts communs importants que partagent nos deux grands barreaux. Durant cet exercice, les deux Ordres se sont rencontrés en juillet 2019 à Genève. Une tribune commune sur la révision du Code de procédure pénale a par ailleurs été publiée dans *Le Temps* ([lien](#)).

Une rencontre est prochainement prévue entre le Conseil de l'Ordre des avocats de Genève et celui de Bâle-Ville.

L'ODA entretient des liens sincères et amicaux avec l'ensemble de ces Ordres cantonaux. Les Bâtonniers de ces Ordres sont invités et prennent volontiers part aux événements associatifs majeurs organisés dans les autres cantons.

VI. Avec les barreaux étrangers

L'ODA, par son Bâtonnier, son Vice-Bâtonnier, l'un ou l'autre des membres du Conseil, ou encore les représentants du Jeune Barreau, a continué d'entretenir des liens d'amitié et de solidarité avec divers barreaux à l'étranger, en particulier les barreaux de Paris, Lyon, Bordeaux, Toulouse, Hauts-de-Seine, Aix-en-Provence, Barcelone, Bruxelles, Montréal et Québec.

VII. Avec la Faculté de droit de l'Université de Genève et l'École d'avocature (ECAV)

Deux fois par année, le Doyen de la Faculté de droit et le Président de l'École d'avocature (ECAV) participent à la Cérémonie solennelle du brevet d'avocat.

Des réunions de travail ont lieu régulièrement entre le Comité du Jeune Barreau et l'ECAV.

La voix des avocats est également portée au sein même du Conseil de direction de l'ECAV par ses deux représentants, soit Me Grégoire MANGEAT (ancien Bâtonnier) et Me Miguel OURAL.

L'ODA est par ailleurs représenté dans le groupe de travail chargé de réfléchir à l'avenir de l'ECAV.

VIII. Avec les citoyens

A DEMANDES PONCTUELLES DE PARTICULIERS

L'ODA est régulièrement saisi de demandes émanant de particuliers souhaitant être conseillés concernant leur relation avec leur avocat ou, de manière plus générale, sur le fonctionnement de la justice. Le Bâtonnier et le Secrétariat général de l'ODA s'efforcent de faire en sorte que toute question reçoive une réponse complète rapidement.

B L'AVOCAT DANS LA CITÉ

L'Avocat dans la Cité a été reconduit en 2019, avec la précieuse collaboration du Jeune Barreau. 430 consultations juridiques gratuites d'une durée de vingt minutes chacune ont été dispensées grâce à la mobilisation d'une centaine d'avocats membres bénévoles de l'ODA. L'événement a eu lieu les 17 et 18 mai 2019 sous une tente dressée sur la Plaine de Plainpalais. Des consultations juridiques ont été prodigués dans 17 domaines du droit différents: droit de la famille, droit du bail, droit du travail, droit des assurances sociales, droit des étrangers, droit pénal, droit commercial et

droit bancaire, droit administratif et immobilier, droit fiscal, droit des successions, droit des contrats et RC, droit de la LP, droit de la protection de l'adulte et de l'enfant, information concernant la médiation et autres modes alternatifs de règlement des conflits.

C L'AVOCAT DANS LES ÉCOLES

L'Avocat dans les écoles s'est déroulé du 28 octobre au 1^{er} novembre 2019. Au total, pas moins de 90 avocats membres de l'ODA se sont ainsi rendus dans 118 classes de 9^e, réparties dans les 19 cycles d'orientation du canton. Les interventions, d'une durée de nonante minutes chacune étaient articulées autour d'un cas pratique préparé avec le Département de l'instruction publique, de la culture et du sport. Ces interventions ont permis une fois encore de sensibiliser les élèves à la notion de justice, à son importance dans notre société, et aux notions de droits et d'obligations.

L'ODA tient à renouveler ses remerciements à toutes celles et ceux qui ont rendu ces événements possibles, par leur temps, leur enthousiasme et leur contribution financière.

La prochaine édition de *L'Avocat dans les écoles* aura lieu du 26 octobre au 30 octobre 2020.

D PERMANENCE JURIDIQUE DE L'ODA

La Commission de surveillance de la Permanence de l'ODA est composée de Me Philippe GIROD, Président, Mes Karin BAERTSCHI, Matteo INAUDI, Monica KOHLER, Yann LAM, Simon NTAH et Marco ROSSI.

La Permanence est dirigée par Mme Florence RIALLAND depuis avril 2018.

En 2019, ce sont 3008 consultations qui ont été dispensées dans les locaux de la Permanence, au tarif de CHF 60.- la consultation.

Sur l'impulsion du Conseil de l'ODA et afin de lui permettre de continuer de se démarquer de ses concurrents, la Commission de la Permanence travaille sur l'élaboration d'un site Internet individuel dédié à la Permanence. En plus des services traditionnels, cette nouvelle plateforme, qui devrait voir le jour dans le courant 2020, permettra une prise de rendez-vous pour des consultations spécifiques et des consultations simples en ligne.

E JURIS CONSEIL JUNIOR

Juris Conseil Junior a pour but principal de permettre aux jeunes d'accéder au droit et à la justice et assure notamment une permanence juridique téléphonique à leur attention.

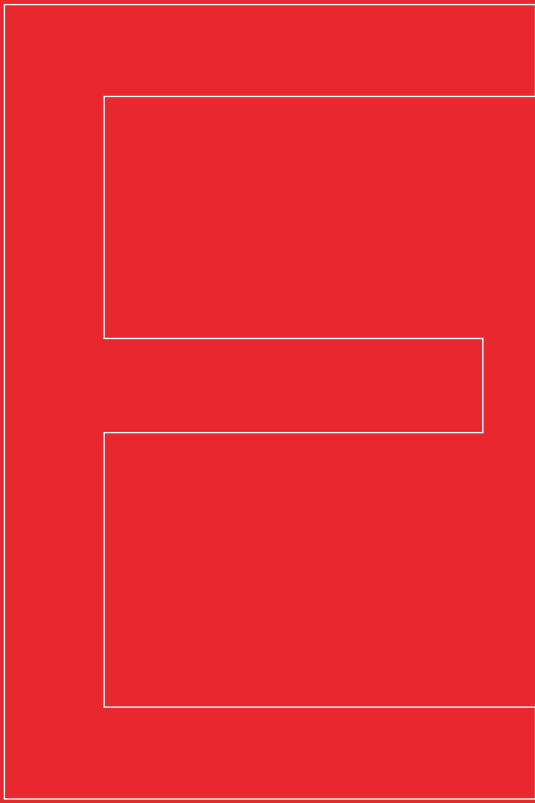
L'ODA continue de soutenir les activités remarquables, mais surtout indispensables, de cette belle association.

IX. Avec les acteurs économiques locaux

Dans ce cadre, l'ODA a rencontré certains acteurs locaux de l'économie, afin de renforcer l'attractivité de Genève comme place de règlement judiciaire des différends, tant en soutenant le rôle central de l'arbitrage dans notre canton qu'en développant une Cour commerciale internationale qui puisse offrir une solution rapide et efficiente à ceux qui préfèrent soumettre leurs litiges à une juridiction nationale.

Dans ce contexte, une délégation de l'ODA a notamment rencontré M. Vincent SUBILIA, directeur de la Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève (CCIG).

Est également envisagé le renforcement de Genève comme place financière et de commerce international, notamment par la poursuite de la coopération avec les services de promotion économique du canton de sorte à mettre en lumière les compétences accumulées par les avocats membres de l'ODA dans des domaines extrêmement pointus.



E. Règles professionnelles et déontologiques

I. Saisines du Bâtonnier

L'art. 22 Us et Coutumes, entré en vigueur le 1^{er} février 2018, contraint les membres à communiquer entre eux en cas de litige avant de saisir le Bâtonnier. L'inscription de cette obligation dans les Us et Coutumes a permis de réduire drastiquement le nombre de saisines du Bâtonnier durant les derniers exercices.

Durant ce bâtonnat, 236 nouveaux dossiers ordinaux ont été ouverts par le Bâtonnier, ce qui représente un peu plus de la moitié des affaires ouvertes par son prédécesseur après le même laps de temps.

Le Bâtonnier a traité lui-même la majorité de ces dossiers. Il a toutefois pu compter sur la précieuse aide du Vice-Bâtonnier et des membres de son Conseil pour 58 affaires ordinaires.

En l'état, 21 dossiers sont actuellement en cours.

Les saisines émanent en principe d'avocats membres de l'ODA, mais souvent également de particuliers formulant des reproches à l'endroit de leur ancien avocat.

Des arrangements ont été trouvés dans un grand nombre de dossiers.

Le Secrétariat général de l'ODA a par ailleurs traité de nombreuses demandes de conseil ponctuelles, lorsque l'intervention du Bâtonnier n'était pas commandée par les circonstances.

Enfin, le nombre de perquisitions exécutées dans des études d'avocat est resté stable.

II. Procédures disciplinaires

Au cours du dernier exercice, 4 nouvelles commissions disciplinaires ont dû être constituées.

III. Plateformes de services juridiques en ligne

En mai 2019, la FSA a émis recommandations à l'attention des avocats souhaitant travailler avec des *legal techs*, ce que le Bâtonnier a rappelé par courrier du 19 décembre 2019 ([lien](#)).

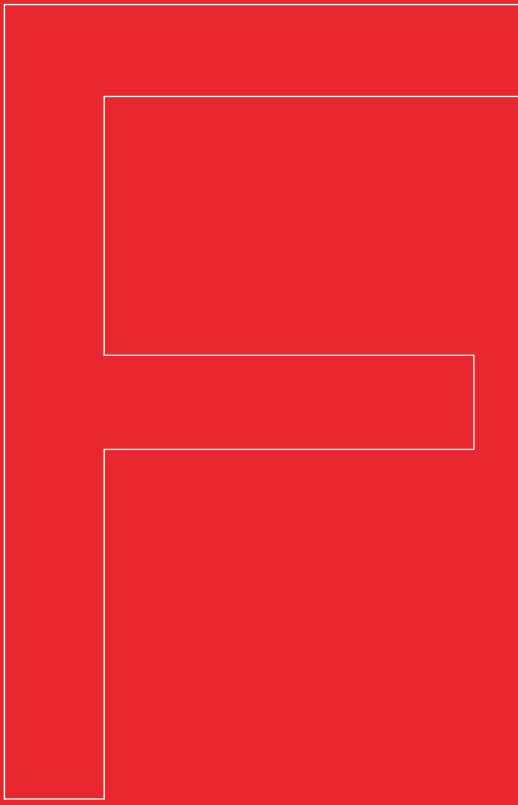
Afin de s'assurer que les règles déontologiques ne soient pas détournées par les membres intervenant sur les plateformes de services juridiques en ligne, le Conseil de l'ODA a chargé la Commission Innovations et modernisation du barreau (CIMBAR) de vérifier que les plateformes existantes répondaient aux recommandations de la FSA et de communiquer les éventuels correctifs à effectuer.

À la suite de nombreuses interpellations de membres, le Conseil de l'ODA a chargé la CIMBAR de réaliser une analyse des procédés et modes d'opération de la plateforme en ligne *StarOfService*, qui lui ont paru contraires aux obligations professionnelles et à la déontologie de l'avocat ainsi qu'à la Loi fédérale sur la concurrence déloyale (LCD). Fort de cette analyse, l'ODA a déposé plainte pénale contre la société *StarOfService* en octobre 2019. La procédure pénale est actuellement en cours.

IV. Publicité et classement d'avocats

Le Conseil de l'ODA a été interpellé au sujet la publication intitulée « Les meilleurs cabinets de Suisse », qui paraît de façon périodique dans *Le Temps* et *Bilanz*, et au sujet du supplément « Focus droit », publié dans la *Tribune de Genève*, le *24 heures* et *Bilan*. Ces publications paraissant poser problème à plusieurs égards, le Conseil de l'ODA a proposé à leurs auteurs de les rencontrer afin d'avoir un échange avec eux et de leur suggérer des pistes d'amélioration.

D'une manière plus générale, le Conseil de l'ODA est de plus en plus souvent questionné sur le comportement général que l'avocat se doit d'avoir en matière de publicité. Soucieux de proposer une doctrine cohérente et globale tenant compte notamment des évolutions technologiques qui entourent la profession, le Conseil de l'ODA établira un *vade mecum* consacrant les droits et les obligations de l'avocat en matière de publicité dans le courant de l'année 2020.



F. Offre de formation et d'échanges

L'offre de formation que propose l'ODA est à n'en point douter la plus riche de Suisse actuellement. Elle est avant tout le résultat de l'engagement sérieux et admirable de la Commission de formation permanente, du Comité du Jeune Barreau, du Comité de la SABE, mais aussi, de plus en plus en fréquemment, des Commissions de l'ODA. Cette démultiplication des séminaires, des conférences, et des ateliers, est une richesse insigne pour tous les avocats.

Les 19 *Forums* spécialisés, créés en 2017 pour permettre aux spécialistes d'une matière de se réunir, d'échanger, de dialoguer, et de partager des moments de convivialité, continuent de se rencontrer à intervalle régulier :

- 1 Droit du travail
(modératrice : Me Vanessa MARAIA-ROSSEL)
- 2 Droit des assurances sociales
(modérateur : Me Rayan HOUDROUGE)
- 3 Droit bancaire (réglementaire)
(modérateurs : Mes Thomas GOOSSENS et Vaïk MULLER)
- 4 Droit de la construction
(modérateur : Me Benoît CARRON)
- 5 Droit des successions
(modératrices : Mes Ingrid ISELIN ZELLWEGER et Aude PEYROT)
- 6 Droit de la famille
(modératrice : Me Magda KULIK)
- 7 Responsabilité civile et assurances privées
(modérateur : Me Eric MAUGUÉ)
- 8 *Corporate*
(modérateur : Me Stefan EBERHARD)
- 9 Propriété intellectuelle
(modératrice : Me Anne-Virginie LA SPADA)
- 10 Droit du bail
(modératrice : Me Karin GROBET-THORENS)
- 11 LP, procédures collectives, assainissement
(modérateur : Me Olivier HARI)
- 12 Droit fiscal
(modérateur : Me Jean-Frédéric MARAIA)
- 13 Droit pénal et procédure pénale
(modérateurs : Mes Daniel KINZER, Catherine HOHL-CHIRAZI et Simon NTAH)
- 14 Résolution de litiges
(modératrice : Me Aurélie CONRAD HARI)
- 15 Protection des données
(modérateur : Me Adrien ALBERINI)
- 16 Droit des médias et des nouvelles technologies
(modérateur : Me Nicolas CAPT)
- 17 Droit des étrangers
(modératrice : Me Roxane SHEYBANI)
- 18 Droit de la concurrence
(modératrice : Me Pranvera KËLLEZI)
- 19 Procédure administrative
(modérateur : Me Romain JORDAN)



G. Consultations législatives

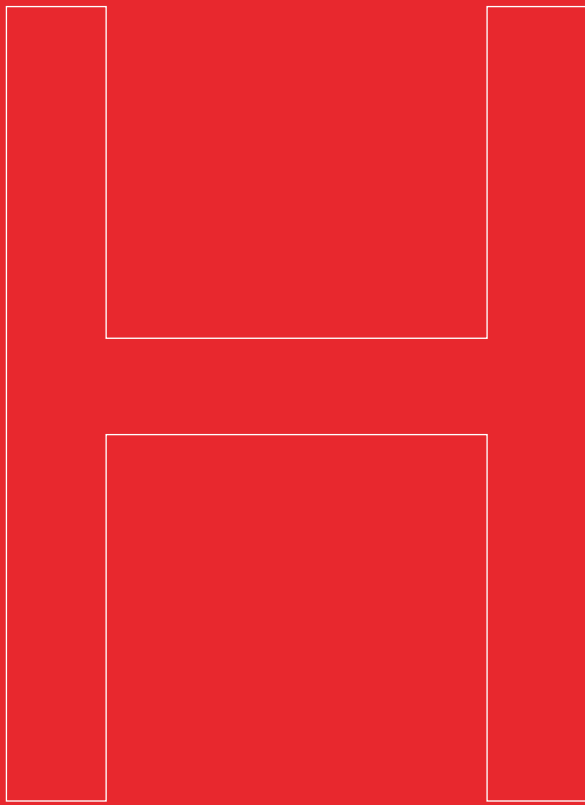
Le Conseil et les Commissions de l'ODA se sont exprimés sur certains projets législatifs et réglementaires, fédéraux ou cantonaux. Le plus souvent, ils l'ont fait après y avoir été invités par les autorités. Dans quelques situations néanmoins, des prises de position ont été adressées aux autorités en dehors de tout processus formel de consultation.

Voici les projets sur lesquels l'ODA s'est exprimé au cours du dernier exercice :

- Consultation fédérale relative à l'avant-projet de Loi fédérale sur l'établissement d'actes authentiques électroniques et la législation électronique ;
- Consultation concernant la révision du Code civil (Transmission d'entreprises par succession) ;
- Questions de l'Office du registre foncier concernant la publication des transactions immobilières à Genève ;
- Consultation relative au projet de Loi fédérale sur l'utilisation de profils d'ADN dans les procédures pénales et sur l'identification de personnes inconnues ou disparues (Loi sur les profils d'ADN) ;
- Consultation cantonale relative à des modifications de la Loi sur la profession d'avocat (LPAv) et son règlement (RPAv) ;
- Questions du Département de la sécurité, de l'emploi et de la santé (DSES) au sujet de la Motion 2449-A (encouragement des modes de résolution extrajudiciaires des litiges ; art. 120 Cst. Ge).

L'ODA a en outre pris position dans le cadre de la votation du 9 février 2020, en rejetant le référendum et en soutenant le projet de modification du Code pénal et du Code pénal militaire visant à réprimer discrimination et l'incitation à la haine en raison de l'orientation sexuelle.

Ces prises de position peuvent être consultées sur le site Internet de l'ODA.



H. Autres services

I. La Commission en matière d'honoraires d'avocat

La Commission en matière d'honoraires d'avocat est en principe composée de la Présidente de la Cour de justice, qui préside les audiences, de la Présidente du Tribunal civil et d'un avocat, soit Me Arun CHANDRASEKHARAN comme titulaire et Me Isabelle BÜHLER GALLADÉ et Me Miguel OURAL comme suppléants.

La Commission dépend toujours du Département de la sécurité, de l'emploi et de la santé, lequel assure son secrétariat.

En 2019, elle a siégé à sept reprises en 2019, à raison d'une journée entière. Elle a été saisie plus de cinquante fois en 2019 et 62 causes ont été convoquées. En dépit du caractère facultatif, de la saisine, la vaste majorité des affaires portées devant la Commission trouve une issue transactionnelle en audience.

Le fonctionnement de la Commission en matière d'honoraires d'avocats continue de donner satisfaction et répond à un réel besoin des avocats et des particuliers.

II. La Fondation de prévoyance de l'Ordre des avocats de Genève et de leur personnel (FAVIA)

La FAVIA a pour but d'assurer les membres de l'ODA et leur personnel en leur proposant des prestations dans le cadre de la LPP en cas de retraite, d'invalidité et de décès. Elle étend également ses activités aux membres de barreaux non genevois s'ils font partie d'études établies à Genève.

Un nouveau site Internet décrit ses activités et comporte de nombreux documents utiles ([lien](#)).

Depuis fin 2019, la FAVIA est administrée par *Swiss Life Pension Services SA*.

Le Conseil de fondation de la FAVIA est composé comme suit :

- Les représentants des employeurs, nommés par le Conseil de l'ODA, sont Me Pietro SANSONETTI (Président), Me Anne TROILLET, Me Selina MÜLLER et Me Pierre BYDZOVSKY.
- Les représentants des employés, nommés par le Jeune Barreau ou les employés administratifs des études, sont Me Benno STRUB, Mme Jessica BRIGNOLO, M. Rodolfo DOCAMPO et Me Céline MOULLET.

III. La Permanence de l'avocat (8A LPAv)

L'ODA assume la gestion quotidienne de la Permanence de l'avocat, sur délégation de la Commission du barreau.

Le nombre d'interventions est resté relativement stable en 2019 (1'063, contre 1'072 en 2019) :

- 372 interventions dans le cadre de la première heure (372 en 2019) ;
- 691 interventions dans le cadre dit « de la deuxième heure » (première audition devant le Ministère public) et de la « troisième heure » (assistance devant le Tribunal des mesures de contraintes) (700 en 2019).

La Commission de droit pénal de l'ODA vient d'entreprendre une réflexion afin d'améliorer le fonctionnement de cette permanence.

IV. Partenariat avec Pictet & Cie SA

Le partenariat avec la Banque Pictet & Cie SA a été renouvelé pour une année supplémentaire.

Dans le cadre de ce partenariat, une conférence intitulée « Perspectives moyen-orientales » a été organisée le 11 septembre 2019, avec la participation de Mme Christine OCKRENT, journaliste et écrivain, de M. Pascal de CROUSAZ, spécialiste du Moyen-Orient auprès de *Pictet Wealth Management*, et de M. Christophe DONAY, responsable de l'allocation d'actifs et de la recherche macroéconomique chez *Pictet Wealth Management*.

Le 6 février 2020, une seconde conférence a été organisée conjointement avec la Commission fiscale et financière de l'ODA sur les nouvelles LSFIn et LEFin, avec la participation de Me Antoine AMIGUET, Me Frédérique BENSAHEL, Me Thomas GOOSSENS, Me Stéphanie HODARA EL-BEZ, Me Vaïk MÜLLER, Me Shelby du PASQUIER et M. Oliver SIERRO. Cet événement a remporté un franc succès.

V. Autres partenariats

Le partenariat conclu il y a plusieurs années avec Mercedes-Benz a permis durant l'exercice écoulé, à 26 membres de l'ODA de profiter de conditions commerciales avantageuses à l'occasion de l'acquisition d'un nouveau véhicule.

Dans le cadre du partenariat avec la marque horlogère Audemars Piguet, une visite privée d'Art Basel a été proposée aux membres de l'ODA le 14 juin 2019 à Bâle. De nouveaux événements seront proposés par Audemars Piguet aux membres de l'ODA dans le courant 2020.

Genève, le 9 avril 2020

